



Rapport annuel de performance de la
mission « Finances » de 2020



Sommaire

I- Introduction Générale

- 1- Résultats de la performance 2020
 - 1-1 Présentation générale
 - 1-2 Réalisations stratégiques
- 2- Exécution du budget de la mission pour l'année 2020

II- Présentation des programmes du ministère

1) Programme n° 1 : Douane

- 1- Présentation et analyse des résultats de performance du programme
- 2- Présentation de l'exécution du budget du programme pour 2020

2) Programme n° 2 : Fiscalité

- 1- Présentation et analyse des résultats de performance du programme
- 2- Présentation de l'exécution du budget du programme pour 2020

3) Programme n° 3 : Comptabilité publique

- 1- Présentation et analyse des résultats de performance du programme
- 2- Présentation de l'exécution du budget du programme pour 2020

4) Programme n° 4 : Services budgétaires

- 1- Présentation et analyse des résultats de performance du programme
- 2- Présentation de l'exécution du budget du programme pour 2020

5) Programme n° 5 : Dette publique

- 1- Présentation et analyse des résultats de performance du programme
- 2- Présentation de l'exécution du budget du programme pour 2020

6) Programme de Pilotage et appui

- 1- Présentation et analyse des résultats de performance du programme
- 2- Présentation de l'exécution du budget du programme pour 2020

Introduction générale :

I - Les résultats de la performance 2020

I-1 présentation générale

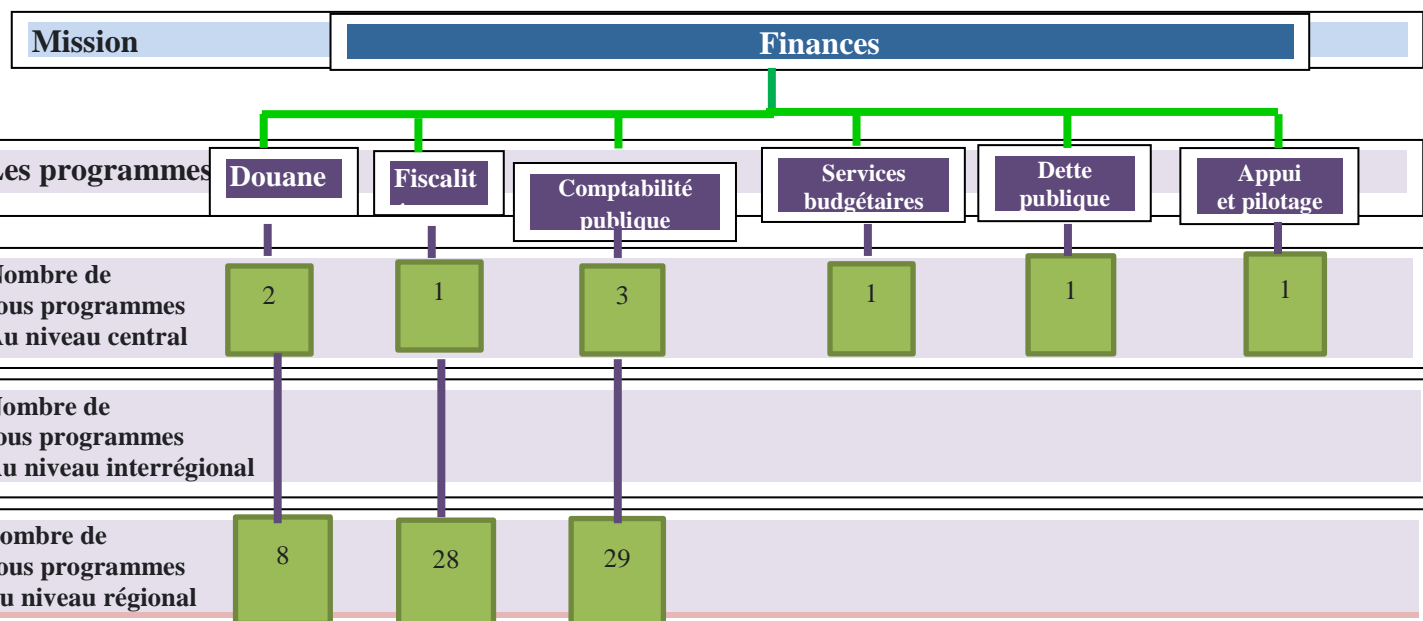
La mission des finances s'occupe de la préparation, de la mise en œuvre et du développement des politiques financières, monétaires et fiscales de l'État. Elle représente le pilier de toutes les politiques publiques, puisqu'elle est le garant de la mobilisation des ressources nécessaires au fonctionnement des différents services de l'État et à la mise en œuvre des programmes gouvernementaux dans divers domaines (éducation, santé, sécurité, infrastructures...) qui permettra de rétablir le modèle d'une croissance économique globale, d'une discipline financière et d'une répartition équitable et efficace des ressources de l'État .

Tout en tenant compte de l'impact de la crise sanitaire et économique qui se poursuit sur les finances publiques, et suite à la situation délicate que traverse le pays sur tous les plans : économique, social, sanitaire et politique, la mission des finances assure la coordination des budgets des différentes missions, la bonne gouvernance des dépenses publiques, le développement du système fiscal et l'augmentation des recettes afin d'atteindre les objectifs économiques et sociaux.

Elle assure également la lutte contre l'évasion fiscale, la contrebande, l'économie parallèle et la lutte contre la corruption.

La mission comprend six programmes (5 programmes opérationnels et un programme d'appui et de pilotage), 74 sous-programmes, 25 activités, 20 objectifs, 50 indicateurs de performance, et cinq acteurs publics de la mission: la Société Tunisie Trade Net, le centre Informatique du ministère des Finances, l'office des logements du personnel des Finances, la Banque tunisienne de solidarité et la Banque de financement des petites et moyennes entreprises.

Les programmes et sous-programmes sont répartis selon le schéma suivant :



I-2 Réalisations stratégiques :

Afin de mobiliser les ressources, assurer la soutenabilité du budget et réduire l'endettement, la mission des Finances a poursuivi ses efforts de développement du système fiscal, du recouvrement, de la douane et de lutte contre la fraude fiscale. Des efforts qui ont soutenu la mobilisation des ressources propres de l'Etat, qui ont permis de garder une courbe positive des recouvrements au comptant et constatés tout au long des années antérieures.

Toutefois, au début de l'année 2020, la Tunisie, comme les autres pays du monde, a connu une crise sanitaire. La propagation du Covid -19, a entraîné une baisse du taux de croissance et par conséquent des pressions accrues sont apparues sur les finances publiques dues à la baisse des ressources d'une part et de l'augmentation des dépenses liées principalement aux mesures exceptionnelles de nature fiscale et financière d'autre part.

Enregistrant un déficit budgétaire de -9,6% pour 2020, un plan d'action a été mis en place visant à maîtriser les équilibres financiers pour les trois prochaines années et réduire le déficit budgétaire à un taux de -6,6% pour l'année 2021 (prévisions du projet de loi de finances complémentaires pour l'année 2021) et un taux de - 7,7% pour l'année 2022.

Dans le cadre de la maîtrise des équilibres financiers publics et la garantie de la soutenabilité du budget, une stratégie de dette à moyen terme (2017-2021) a été établie. Cette stratégie vise à diversifier les sources de la dette publique, à développer les mécanismes de gestion de ses risques et à maîtriser les

risques de change. Ces mesures ont permis une réduction du taux d'endettement qui est passé de 73,03 % en 2018 à 67,93 % en 2019. Cependant, les répercussions de la crise sanitaire mondiale ont donné lieu à une augmentation du taux d'endettement à 79,49% en 2020.

En conséquence, et face aux engagements de la mission à maintenir ses orientations stratégiques et avancer dans la mise en œuvre des différentes réformes et projets, les défis et les enjeux du secteur d'atteindre ses objectifs fixés se sont élevés.

Les orientations stratégiques, les réformes et les projets du secteur peuvent se résumer comme suit :

I-2-1 La mise en œuvre de la loi organique du budget :

En se basant sur les acquis de la phase pilote, la loi organique du budget a favorisé la mise en place de l'approche de la gestion du budget par objectifs. L'application des différentes dispositions s'est concrétisée par :

- l'adoption d'une nomenclature budgétaire transitoire par destination et par nature économique des dépenses et ce à partir du budget 2020,
- L'appui et l'accompagnement des ministères dans la mise en œuvre des dispositions de la loi organique du budget,
- La préparation des études nécessaires et l'élaboration des textes d'application de la loi organique du budget.
- La poursuite des travaux de mise en place du nouveau système comptable, notamment avec :
 - Les décisions relatives à l'approbation du référentiel de l'information financière du secteur public, ainsi que les douze normes de comptabilité publique nécessaires de l'État et des collectivités locales. L'année 2020 a connu aussi la préparation de 4 projets de normes dans l'attente de leur approbation.
 - L'élaboration de la nomenclature comptable de l'Etat, qui a été publiée par arrêté du ministre des finances le 20 février 2020.
 - L'étude du projet de mise en place du système d'information comptable de l'Etat dans le cadre du projet KFW, qui a été lancé au deuxième semestre de l'année 2020.
 - L'élaboration d'un nouveau système d'information des finances publiques prenant en compte, les règles liées à la préparation et à l'exécution du budget, les exigences de la mise en œuvre de la comptabilité générale de l'Etat basée sur les nouvelles normes comptables.
 - Suite à l'étude achevée de la mise en place du nouveau système d'information des finances publiques, notamment en ce qui concerne le système comptable de l'État, une proposition a été soumise à l'assemblée des représentants du peuple le 22 octobre 2020 concernant la révision de l'article 72 de la Loi organique du budget afin d'actualiser les délais légaux de tenue des comptes publics pour 2028 et 2029 pour la soumission des états financiers à la Cour des comptes.

I-2-2 La réforme du système fiscal :

La mission des Finances poursuit le plan de réforme globale du système fiscal visant l'instauration de justice fiscale ainsi le renforcement de la confiance des contribuables, notamment par :

- Le développement des services fiscaux, le renforcement de la politique de communication entre l'administration et le contribuable ainsi que l'instauration du programme de conformité fiscale volontaire (civisme fiscal) à travers le développement continu des services fiscaux en ligne et la possibilité d'édition des attestations via une application informatique tout en conservant le certificat de conformité ISO 9001 dans les bureaux de contrôle fiscal
- La lutte contre l'évasion fiscale, le soutien de la transparence des transactions financières et la modernisation de l'administration fiscale pour développer le système d'échange d'informations à des fins fiscales sur demande, le développement du système automatisé d'échange d'informations à des fins fiscales, la création des moyens d'investigation et d'échanges internationaux et de programmation, et la mise à niveau des services fiscaux pour exercer l'action publique en matière d'infractions pénales fiscales.
- l'élaboration d'un système de sélection des dossiers dans le cadre du contrôle fiscal basé sur la gestion des risques afin de se concentrer sur les secteurs et activités à risques élevés en matière d'évasion fiscale et de blanchiment d'argent.

I-2-3 : La modernisation de la douane

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de modernisation de la Douane, un plan stratégique a été élaboré pour la période (2019-2024) sous le titre : "pour une douane moderne efficace et ouverte sur son environnement», qui vise à :

- Lutter contre la contrebande et la fraude commerciale en soutenant les efforts de l'État pour protéger l'économie nationale, la société, l'institution et le citoyen contre les diverses formes de criminalité organisée et transfrontalière.
- Assurer un recouvrement optimal et équitable des revenus.
- Contribuer à faciliter et à sécuriser les échanges commerciaux légitimes et à créer un climat favorable aux affaires et à l'investissement.

Les réalisations les plus importantes ont été les suivantes :

- En se basant sur une méthodologie de gestion des risques, la détermination des opérations qui présentent des indicateurs de risques élevés selon les données disponibles.
- Augmenter la surveillance des routes et assurer la coordination entre les unités de surveillance.

- Renforcer la présence des douanes sur Internet, coordonner et coopérer avec d'autres services et départements, et conclure des accords de coopération avec les entreprises impliquées dans la gestion des sites de vente en ligne.
- Dans le cadre de la transparence entre l'administration et les concessionnaires avec les douanes et le renforcement de la compétitivité des institutions économiques et la généralisation de la dématérialisation des documents pour les procédures de transport (liasse unique), 23 institutions ont été ajoutées bénéficiant du statut d'opérateur économique accrédité.
- Entamer le développement d'un nouveau système d'information « Noord » qui permet le développement et la modernisation de la qualité des services, la sécurisation de la chaîne logistique et la facilitation des échanges internationaux tout en conservant la flexibilité de la circulation des marchandises, ce qui permet la facilitation des procédures douanières. (Des études préliminaires ont été élaborées)

I-2-4 La. Réforme du secteur financier :

Dans le cadre de la concrétisation de la Stratégie Nationale d'Intégration Financière 2018-2022, un projet de loi a été élaboré et déposé à l'Assemblée des Représentants du Peuple depuis janvier 2020.

Ce projet de loi vise principalement le renforcement du cadre juridique afin d'améliorer l'accès et l'utilisation des services financiers par les institutions financières intégrées tout en renforçant la protection des utilisateurs de services financiers et en soutenant le rôle des autorités de contrôle.

Un projet de révision du code des assurances a été élaboré afin de créer un environnement propice à l'investissement et promouvoir la contribution du secteur des assurances à la mobilisation de l'épargne et au financement de l'économie. Un projet de loi qui a été déposé en 2020 à la présidence de gouvernement, il comprend tous les aspects liés à l'organisation et au développement du secteur des assurances et toutes les questions liées à la mise en place d'un système d'assurance pour les dommages matériels résultant de catastrophes naturelles. De nombreuses dispositions ont été prises pour soutenir et développer l'intégration du système des assurances et l'intégration financière en général.

I.2.5 Le renforcement de la gouvernance

- L'élaboration des rapports sur les entreprises publiques (le premier couvre la période de 2011 à 2016 et le second est joint au projet de loi de finances pour l'année 2020) ainsi que des rapports annuels de suivi de la liquidité des entreprises publiques.

➤ La préparation de nouveaux projets de contrats programmes pour une durée de cinq ans (2021-2025) et la participation aux travaux du projet de création d'une structure centrale de gestion des participations publiques.

➤ Les projets de systèmes d'information concernent tous les domaines de la gestion des finances publiques, y compris la gestion financière, la fiscalité, le recouvrement, la gestion de la dette, le décaissement de la dette publique, ainsi que les systèmes d'appui liés à l'échange, au paiement électronique et à l'infrastructure (renforcement de la sécurité de l'information). Parmi ces projets nous citons :

➤ L'extension du système IDES par de nouvelles fonctionnalités permettant aux institutions financières tunisiennes (banques, assurances...) de consulter les résultats des échanges de données avec le département du Trésor américain, qui s'effectuent dans le cadre de l'accord du civisme fiscal, loi sur la conformité fiscale des comptes étrangers FATCA.

➤ L'élargissement du champ d'utilisation du système de déclarations fiscales à distance pour les contribuables qui réalisent un chiffre d'affaires annuel supérieur ou égal à 100 000 dinars.

➤ La numérisation des certificats de retenue à la source au titre des impôts.

➤ création d'une nouvelle plate-forme électronique qui permet à tous les contribuables de payer les impôts et taxes à distance.

➤ démarrage du développement du système d'information de fiscalité et de recouvrement en collaboration avec un bureau d'études spécialisé, un contrat a été conclu dans le cadre du projet FIRST du programme de l'USAID.

➤ Démarrage de l'exploitation de la plate-forme d'informations pour les échanges sécurisés entre les systèmes d'information UXP-XROAD,

➤ Développement du système d'informatisation des opérations de légalisation de signature « RASSEM » et sa mise en service au Centre informatique du Ministère des Finances.

➤ Poursuite des mises à jour nécessaires des systèmes d'information « AMED », « ADEB », « paierie générale » et « Trésorerie générale de Tunisie » afin de préparer et d'exécuter le budget selon la nouvelle structure et les règles de gestion.

➤ Poursuite des travaux de préparation des études nécessaires relatives à la mise en place d'un nouveau système d'information de préparation et d'exécution du budget, la gestion comptable, la gestion efficace de la trésorerie et le suivi en temps réel des flux financiers.

➤ Lancement de la mise en œuvre du projet « FAST » de coopération avec l'Agence Américaine de Développement International.

➤ L'exploitation du nouveau système d'information de la gestion des bons de trésor depuis mars 2020.

II- L'exécution du budget de la mission pour l'année 2020

Le total des crédits exécutés pour l'année 2020 s'est élevé à 1120,133 mille dinars contre 1093,088 mille dinars selon les estimations de la même année de la loi de finances rectificative, soit un taux de réalisation égal à 102%,

Le taux de réalisation des crédits alloués aux dépenses de rémunération s'est élevé à 111 %, soit 810.870 mille Dinars ordonnancés par rapport au total des crédits alloués qui sont de 730 000 mille Dinars.

Quant aux dépenses de gestion, le total des crédits ordonnancés pour l'année 2020 est élevé à 51434 mille Dinars par rapport au total des crédits alloués qui s'est élevé à 46500 mille Dinars, d'où le taux de réalisation de 111%.

Le total des crédits ordonnancés au titre de l'investissement pour l'année 2020 s'est élevé à 28.987 mille dinars par rapport au total des crédits alloués qui ont été estimés à 68000 mille dinars, soit un taux de réalisation de 43%. Le taux de réalisation des dépenses d'investissement est relativement faible suite aux répercussions de la crise sanitaire de Covid-19 et aux périodes de confinement globale et ciblée, ce qui a entraîné la perturbation de certains travaux liés aux investissements, tels que le retard dans certains marchés et consultations pour l'année 2020 liés à l'acquisition des moyens de transport et matériels informatiques, ainsi que les travaux relatifs aux locaux administratifs en raison du changement du programme fonctionnel de certains travaux et la déclaration « infructueux » pour d'autres.

Tableau n° 1

Exécution du budget de la mission pour l'année 2020 par rapport aux prévisions

Répartition par nature de la dépense

Unité : mille dinars

| Dépenses | | Prévisions L.F. complémentaire (1) | Réalizations 2020 (2) | Réalizations comparées aux prévisions | |
|---------------------------|----------------------|---|-----------------------------|--|-------------------------------------|
| | | | | Le montant (2)-(1) | Taux de réalisation % (2)/(1) |
| Rémunération | Crédits de paiement | 730000 | 810870 | 80870 | 111% |
| Gestion | Crédits de paiement | 46500 | 51434 | 4934 | 111% |
| Interventions | Crédits d'engagement | 248588 | 228841 | -19747 | 92% |
| | Crédits de paiement | 248588 | 228842 | -19746 | 92% |
| Investissement | Crédits d'engagement | 170855 | 97784 | -73071 | 57% |
| | Crédits de paiement | 68000 | 28987 | -39013 | 43% |
| Operations Financières | Crédits d'engagement | - | - | - | - |
| | Crédits de paiement | - | - | - | - |
| Total général | Crédits d'engagement | 1195943 | 1192091 | -3852 | 99,67 |
| | Crédits de paiement | 1093088 | 1120133 | 27045 | 102,47 |

- Sans tenir compte des ressources propres des établissements publics

Exécution du budget de la mission pour l'année 2020 par rapport aux prévisions

Répartition selon les programmes

Unité : mille dinars

| Programme | | Prévisions 2020 | Réalisations 2019 (2) | Réalisations en comparaison avec les prévisions | |
|---|----------------------|----------------------------|--------------------------|---|--|
| | | L.F. complémentaire (1) | | Le montant (2)-(1) | Taux de réalisation % (2)/(1) |
| Programme n° 1 Douane | Crédits d'engagement | 438571,5 | 417149 | -21422 | 95% |
| | Crédits de paiement | 364598 | 370247 | 5650 | 102% |
| Programme n° 2 Fiscalité | Crédits d'engagement | 179896,2 | 193831 | 186596 | 107,74% |
| | Crédits de paiement | 169979 | 191429 | 16530 | 109% |
| Programme n° 3 Comptabilité Publique | Crédits d'engagement | 285948 | 306892 | -19373 | 94% |
| | Crédits de paiement | 262562 | 285400 | 22838 | 109% |
| Programme n° 4 Services Budgétaires | Crédits d'engagement | 8411 | 8225 | -186 | 98% |
| | Crédits de paiement | 8751 | 8128 | -203 | 98% |
| Programme n° 5 Dettes publiques | Crédits d'engagement | 1803 | 1764 | -40 | 98% |
| | Crédits de paiement | 1703 | 1750 | -54 | 97% |
| Programme n° 9 Pilotage et appui | Crédits d'engagement | 281313 | 264230 | -17083 | 94% |
| | Crédits de paiement | 285495 | 263179 | -17716 | 112% |
| Total général | Crédits d'engagement | 1195943 | 1192091 | 128492 | 112% |
| | Crédits de paiement | 1093088 | 1120133 | 27045 | 102% |

*Sans tenir compte des ressources propres des établissements publics

Chapitre 2

Présentation des programmes de la mission

Programme Douane

PROGRAMME N°1 : Programme Douane

Chef de programme: Mr Youssef Zouaghi (à partir de l'année 2018)

1- Présentation et analyse des résultats de performance :

Objectif stratégique 1.0.1 : Faciliter les opérations de dédouanement des marchandises

❖ Indicateur 1.0.1.1 délai de dédouanement des marchandises

| Unité de l'indicateur | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Prévision 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Comparaison réalisation 2020 et prévision 2020 (1)/(2) | Prévision 2021 | Prévision 2022 |
|-----------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|---|----------------|----------------|
| Jour | 0.60 | 0.58 | 0.55 | 0.98 | 56% | 0.54 | 0.53 |

Commentaire technique:

✓ **Définition de l'indicateur:** Cet indicateur permet de calculer la durée de l'opération de dédouanement, à partir de la date de dépôt des déclarations douanières jusqu'à la date d'octroi du bon à enlever. Cet indicateur permet de mesurer et d'évaluer la contribution des procédures douanières à faciliter le commerce extérieur.

✓ **Mode de calcul de l'indicateur:** la moyenne générale du délai de dédouanement des déclarations en douane est calculée sur la base d'un échantillon de marchandises qui ont été enlevées au cours de la dernière semaine de chaque mois.

✓ **Sources d'informations:** La Direction de la Gestion des Risques assure le suivi des délais de dédouanement sur la base des données extraites du système d'information « Scinda »

Analyse de l'Écart entre les estimations et les réalisations de l'indicateur pour l'année 2020 :

En faisant le suivi des délais de dédouanement pour l'année 2020, il est constaté un délai qui s'élève à 0,98 jours, alors que les estimations étaient de 0,55 jours, soit un taux de réalisation qui ne dépasse pas 56%. Les raisons de cet écart peuvent être résumées dans ce qui suit :

- Répercussions de la pandémie de Corona Virus:

L'année 2020 est considérée comme une année exceptionnelle en raison des répercussions négatives de la pandémie de Corona sur le plan économique et social. Les délais de dédouanement des marchandises n'étaient pas à l'abri des effets négatifs du nouveau virus Covid-19, car il a affecté de manière significative et directe le processus de dépôt des déclarations douaniers, en particulier sur les opérations d'enlèvement des marchandises des ports, suite aux mesures de confinement au cours du deuxième trimestre de l'année 2020 approuvés par le gouvernement visant à limiter la propagation du virus.

- Problèmes de main levée des marchandises par les services des douanes, notamment :
 - l'absence du déclarant au moment de la visite physique de la marchandise, ce qui oblige l'inspecteur liquidateur à reporter la visite et à fixer une nouvelle date
 - Retard dû au déclarant concernant les éclaircissements et documents complémentaires exigés par l'agent de douane (informations complémentaires)
 - Retard dans le paiement des droits et taxes en raison des difficultés financières rencontrées par les opérateurs économiques, ce qui affecte négativement le délai de dédouanement.

Malgré l'augmentation des délais de dédouanement, et dans le cadre de la prévention du Corona virus, la Direction Générale des Douanes a tenu à prendre plusieurs mesures exceptionnelles pour débloquer les envois médicaux et humanitaires le plus rapidement possible dont notamment :

- Donner la plus haute priorité au dédouanement des cargaisons de secours et des envois à caractère humanitaire lors de l'importation, de l'exportation et du transit.
- La possibilité de dédouaner ces marchandises avec des déclarations simplifiées ou temporaires (DAE Demande d'autorisation d'enlèvement), même en dehors des heures de travail.
- Assurer les procédures de contrôle minimales requises
- Coordination avec les ministères du commerce et de l'industrie et des PME pour placer les produits manufacturés sous le régime de perfectionnement actif en semoule et pâte alimentaire et en masques médicaux pour la consommation.

❖ **L'indicateur : 1.0.1.2 nombre des opérateurs économiques agréés**

| Unité de l'indicateur | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Prévision 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Comparaison réalisation 2020 et prévision 2020 (1)/(2) | Prévision 2021 | Prévision 2022 |
|-----------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|---|----------------|----------------|
| Nombre total | 48 | 56 | 66 | 79 | 120% | 89 | 93 |

Commentaire technique :

✓ **Définition de l'indicateur :** Le statut de l'opérateur économique agréé est accordé à toute entreprise établie en Tunisie qui exerce une activité liée au commerce extérieur et/ou à la logistique qui bénéficie de la confiance de la direction générale des douanes et remplit un certain nombre de conditions. L'indicateur permet de suivre l'évolution de l'opérateur économique agréé.

✓ **Mode de calcul de l'indicateur :** Cet indicateur est calculé en additionnant le nombre d'opérateurs ayant bénéficié du statut d'opérateur économique agréé au cours de l'année au nombre total d'opérateurs économiques agréés

✓ **Sources d'informations :** La Cellule de l'Opérateur Economique Agréé

Analyse de l'Ecart entre les estimations et les réalisations de l'indicateur pour l'année 2020 :

Malgré les effets négatifs de la pandémie de Corona au cours de l'année 2020, l'indicateur relatif au nombre des opérateurs économiques agréés a connu des progrès remarquables, les réalisations (79 institutions bénéficiant de la capacité) ont dépassé les estimations (66 institutions) ,23 opérateurs économiques ont bénéficié dudit statut en 2020.

❖ **L'indicateur 1.0.1.3 pourcentage de dématérialisation des procédures douanières**

| Unité De l'indicateur | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Prévision 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Comparaison réalisation 2020 et prévision 2020 (1)/(2) | Prévision 2021 | Prévision 2022 |
|-----------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|---|----------------|----------------|
| Pourcentage totale | 52% | 52% | 73% | 61% | 84% | 83% | 89% |

Commentaire technique :

✓ **Définition de l'indicateur** : cet indicateur concerne le suivi de l'évolution de la dématérialisation des procédures et des documents douaniers, y compris l'échange électronique des déclarations détaillées des marchandises, le titre de commerce extérieur, les documents de contrôle technique, la facture, le manifeste de chargement et les crédits d'enlèvement.

✓ **Mode de calcul de l'indicateur** : Cet indicateur est calculé en divisant le nombre de documents dématérialisés par le nombre total de documents liés aux procédures de dédouanement (41 procédures).

✓ **Sources d'informations** : direction des statistiques et de l'informatique.

Analyse de l'Ecart entre les estimations et les réalisations de l'indicateur pour l'année 2020 :

Au cours de l'année 2020, la dématérialisation des procédures douanières a atteint 61% du total des procédures liées aux opérations de dédouanement, contre 73% comme prévision. Ce pourcentage atteint est considéré comme significatif compte tenu des difficultés techniques qui empêchent la concrétisation des propositions d'automatisation contenues dans le programme de simplification des procédures douanières et fiscales, qui nécessite l'interconnexion des systèmes d'information et l'adoption d'un système unifié d'échange de documents entre les différentes parties prenantes tout en tenant compte du rôle primordial de la Tunisie Trade Net(TTN).

❖ L'indicateur 1.0.1.4 Nombre de services sur le Web

| Unité de l'indicateur | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Prévision 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Comparaison réalisation 2020 et prévision 2020 (1)/(2) | Prévision 2021 | Prévision 2022 |
|-----------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|---|----------------|----------------|
| Nombre total | 17 | 17 | 19 | 19 | 100% | 20 | 21 |

Commentaire technique :

✓ **Définition de l'indicateur**: Dans le cadre de la numérisation et du rapprochement de l'administration au citoyen, des services supplémentaires en ligne sont développés chaque année. Cet indicateur permet de suivre le développement des services sur le site web de la direction générale des douanes Tunisienne.

✓ **Méthode de calcul:** Ajout des services développés sur le site Web au cours de l'année au total des services déjà existants.

✓ **Sources d'informations :** Unité de communication

Analyse de l'Ecart entre les estimations et les réalisations de l'indicateur pour l'année 2020 :

Le nombre total de services sur le site web en 2020 a atteint 19 après l'ajout de deux services : le service Chatbot, mis en place depuis octobre 2020 et mis à l'essai sur le site de la direction générale de douane, et le service d'interlocuteur unique de douane qui a été mis en place au mois de mars 2020. Le tableau en annexe 1 montre la qualité des services disponibles jusqu'à l'année 2020.

Analyse des réalisations de l'objectif :

En se référant aux valeurs atteintes pour les indicateurs de performance, on peut considérer que le premier objectif stratégique lié à la facilitation du dédouanement des marchandises a été atteint. Alors qu'à l'exception de l'indicateur du délai de dédouanement des marchandises, qui n'a pas atteint la valeur souhaitée en raison des répercussions de la pandémie de Corona sur le commerce mondial, le reste des indicateurs ont enregistré des progrès positifs, notamment en ce qui concerne l'indicateur relatif au "nombre des opérateurs économiques agréés", qui s'élevait à 79 opérateurs, ainsi que l'indicateur relatif au "nombre de services sur le site web", où deux services ont été ajoutés.

Objectif stratégique 1.0.2 Lutter contre la fraude commerciale et la contrebande et améliorer le contrôle

❖ **Indicateur 1.0.2.1 : Nombre de procès-verbaux relatifs à la fraude commerciale**

| Unité de l'indicateur | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Prévision 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Comparaison réalisation 2020 et prévision 2020 (1)/(2) | Prévision 2021 | Prévision 2022 |
|-----------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|---|----------------|----------------|
| Nombre | 67256 | 67320 | 83026 | 87154 | 105% | 97017 | 111078 |

Commentaire technique :

✓ **Définition de l'indicateur :** Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité de l'administration des douanes dans le domaine de la lutte contre la fraude commerciale liée à la déclaration douanière, compte tenu du nombre des procès-verbaux établis.

- ✓ **Mode de calcul de l'indicateur** : le nombre total des procès-verbaux
- ✓ **Sources d'informations** : les directions régionales de douane.

Analyse de l'Écart entre les estimations et les réalisations de l'indicateur pour l'année 2020 :

Il est à noter que le nombre total de PV pour lutter contre la fraude commerciale en 2020 était d'environ 87 154, dépassant la valeur cible.

Le tableau 1 en annexe 2 montre que le nombre de PV enregistré dans chaque administration régionale pour l'année 2020 par rapport aux années 2018 et 2019 a connu une augmentation au cours de l'année 2020 par rapport à 2019 pour l'administration régionale Tunis sud, la direction régionale Tunis nord, la direction régionale de Kasserine et la direction régionale de Gafsa, alors qu'il a diminué pour les directions régionales de Sousse, Jendouba et Sfax.

❖ **Indicateur 1.0.2.2 : Nombre de procès- verbaux relatifs à la lutte contre la contrebande**

| Unité de l'indicateur | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Prévision 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Comparaison réalisation 2020 et prévision 2020 (1)/(2) | Prévision 2021 | Prévision 2022 |
|-----------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|---|----------------|----------------|
| Nombre | 17589 | 21993 | 19711 | 11834 | 60% | 20633 | 21888 |

Commentaire technique :

✓ **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur permet à la direction de douane de renforcer ses efforts pour la lutte contre la contrebande en mettant les ressources matérielles et humaines à la disposition des organes de contrôle compte tenu du nombre des procès-verbaux établis sur le terrain.

✓ **Méthode de calcul de l'indicateur** : Cet indicateur est calculé en agrégeant le nombre total PV de contrebande

- ✓ **Sources d'informations** : les directions régionales des douanes

Analyse de l'écart entre les estimations et les réalisations de l'indicateur pour l'année 2020 :

Le nombre de PV pour lutter contre la contrebande en 2020 était d'environ 11.834, tandis que les prévisions étaient de 19 711 PV.

L'indicateur du nombre de PV pour lutter contre la contrebande en 2020 a connu une baisse significative par rapport à 2018 et 2019 en raison de la baisse de la cadence de la contrebande suite aux mesures prises pour empêcher la propagation du Corona virus au niveau national, telles que la fermeture des frontières terrestres, maritimes et aériennes .Le tableau 2 en annexe 2, présente le nombre PV enregistrés dans chaque administration régionale pour l'année 2020, par rapport à ce qui a été réalisé en 2018 et 2019.

Les équipes de la garde douanière ont poursuivi tout au long de la période de quarantaine de mars à mai 2020 leur activité de manière continue et avec l'emploi de 100% de leur l'effectif.

❖ **Indicateur 1.0.2.3 : Taux de présence effective des brigades de contrôle**

| Unité de l'indicateur | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Prévision 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Comparaison réalisation 2020 et prévision 2020 (1)/(2) | Prévision 2021 | Prévision 2022 |
|-----------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|---|----------------|----------------|
| Pourcentage | 61 | 68 | 65 | 70 | 107% | 68 | 72 |

Commentaire technique :

✓ **Définition de l'indicateur:** Cet indicateur permet de suivre l'amélioration du taux de présence de la Garde douanière sur l'ensemble du territoire tunisien et de maîtriser ses besoins matériels et humains.

✓ **Mode de calcul de l'indicateur:** diviser le nombre de patrouilles réalisés au cours de l'année par le nombre de patrouilles souhaité. (La méthode de calcul de cet indicateur a été changée par rapport au niveau du Projet Annuel de Performance 2019)

✓ **Source d'information:** Direction de la garde douanière.

Analyse de l'Écart entre les estimations et les réalisations de l'indicateur pour l'année 2020 :

Le taux de présence des unités de surveillance douanière en 2020 était d'environ 70%, alors que les prévisions étaient de 65%, soit un taux de réalisation de 107%. Cela est dû à l'effort fourni pour augmenter le nombre d'équipes de surveillance malgré le manque de l'effectif et du personnel et des moyens matériels alloués aux équipes de surveillance. Une augmentation a été enregistrée dans le

nombre de patrouilles au cours de l'année 2020, qui s'élevait à 30 278 patrouilles, contre 29 237 patrouilles en 2019, soit un pourcentage d'amélioration de 3,5 %.

Analyse des réalisations de l'objectif :

On peut considérer que le deuxième objectif stratégique lié à la lutte contre la fraude commerciale et la contrebande et à l'amélioration du contrôle a été relativement atteint en se référant à ce qui a été réalisé en ce qui concerne l'indicateur « Nombre de PV de fraude commerciale » et le « Pourcentage de présence effective des unités de contrôle », malgré la baisse de l'indicateur « nombre de PV de contrebande », du fait de la baisse de la cadence des opérations de contrebande et de la fermeture des frontières terrestres et aériennes, suite aux mesures prises pour limiter les répercussions de la pandémie de Corona virus.

Objectif stratégique 1.0.3 : Améliorer la gestion des marchandises saisies

❖ Indicateur 1.0.3.1 : Nombre de ventes aux enchères publiques

| Unité de l'indicateur | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Prévision 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Comparaison réalisation 2020 et prévision 2020 (1)/(2) | Prévision 2021 | Prévision 2022 |
|-----------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|---|----------------|----------------|
| Nombre | 979 | 1200 | 1100 | 763 | 69% | 1150 | 1200 |

Commentaire technique :

✓ **Définition de l'indicateur:** Cet indicateur reflète l'importance du nombre d'opérations de saisie réalisées par les services douaniers.

✓ **Mode de calcul de l'indicateur:** Cet indicateur est calculé en calculant le nombre de ventes aux enchères par an.

✓ **Sources d'informations:** Bureau de dépôt et saisie.

Analyse de l'Ecart entre les estimations et les réalisations de l'indicateur pour l'année 2020 :

Le nombre de ventes aux enchères au cours de l'année 2020 s'est élevé à 763 ventes, alors que les prévisions étaient de 1100, soit un taux de réalisation estimé à 69 %. Cette baisse peut s'expliquer par deux raisons :

- le changement de la manière de gestion et de préparation des opérations de vente aux enchères publiques en fusionnant plusieurs opérations de vente en une seule afin d'économiser les dépenses liées principalement à la publication dans les journaux, des experts qui déterminent le prix initial, des ouvriers occasionnels, et les dépenses de mise à quai.

- les opérations de vente aux enchères ont été perturbées par la propagation de l'épidémie de Corona virus, ainsi que de la suspension des ventes d'or durant les neuf premiers mois de l'année 2020 à la Banque Centrale de Tunisie.

En conséquence, la recette des ventes a connu une baisse au cours de l'année 2020, atteignant 54,173 millions de dinars, contre 104,851 millions de dinars en 2018 et 124,513 millions de dinars en 2019, soit une baisse de 56,48%.

❖ **Indicateur 1.0.3.2 : Nombre de donations**

| Unité de l'indicateur | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Prévision 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Comparaison réalisation 2020 et prévision 2020 (1)/(2) | Prévision 2021 | Prévision 2022 |
|-----------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|---|----------------|----------------|
| Nombre | 878 | 1102 | 1320 | 799 | 61% | 1350 | 1400 |

Commentaire technique :

✓ **Définition de l'indicateur:** Cet indicateur montre le nombre de transferts de marchandises saisies par les services des douanes après la décision définitive des juridictions compétentes ou l'abandon définitif des marchandises par leurs propriétaires au profit de l'administration.

✓ **Mode de calcul de l'indicateur:** Cet indicateur est calculé en agréant le nombre des donations au profit des associations ou organismes à but non lucratif ou sociaux.

✓ **Sources d'informations :** Bureau des dépôts et saisie

Analyse de l'écart entre les estimations et les réalisations de l'indicateur pour l'année 2020 :

Le nombre des donations au cours de l'année 2020 a atteint environ 799, contre 1320 selon les prévisions, soit un taux de réalisation de 61%.

Il est à noter dans ce contexte, et dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Corona virus, la Direction Générale de Douane a procédé à la donation d'un important lot de matériel médical et

divers équipements saisis au profit du Ministère de la Santé, des institutions hospitalières, et des administrations publiques et des services impliqués dans ce domaine, ainsi que la contribution à la préparation d'un certain nombre de centres de quarantaine dans diverses régions du pays.

❖ **Indicateur 1.0.3.3 : Nombre de procès- verbaux de destruction**

| Unité de l'indicateur | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Prévision 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Comparaison réalisation 2020 et prévision 2020 (1)/(2) | Prévision 2021 | Prévision 2022 |
|-----------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|---|----------------|----------------|
| Nombre | 155 | 172 | 180 | 96 | 53% | 190 | 200 |

Commentaire technique :

✓ **Définition de l'indicateur :** Cet indicateur mesure le nombre d'opérations de destruction réalisé par les services douaniers pour les marchandises périssables et contribue à la réduction des coûts de stationnement des conteneurs et des remorques, et à la bonne utilisation des espaces de stockage des unités de charges.

✓ **Mode de calcul de l'indicateur :** Cet indicateur est calculé en retenant le nombre total d'opérations de destruction réalisées annuellement par les services des douanes dans les différents bureaux en coordination avec les autres services et départements (santé, environnement, protection civile, commerce...).

✓ **Source d'informations :** Bureau des dépôts et saisie

Analyse de l'Écart entre les estimations et les réalisations de l'indicateur pour l'année 2020 :

Le nombre de PV de destruction au cours de l'année 2020 a atteint environ 96 opérations de destruction, alors que les prévisions étaient de 180, ceci est dû à la régression des marchandises saisis et périssables suite à la diminution du nombre de PV de contrebande et de la fermeture des frontières terrestres pour limiter la propagation de la pandémie de Corona virus, en plus des difficultés liées à l'obtention des autorisations nécessaires à la destruction auprès des services concernés (Ministère de la Justice, Ministère de la Santé, Ministère de l'Intérieur...).

Analyse des réalisations de l'objectif :

On peut considérer que le troisième objectif stratégique « améliorer la gestion des marchandises saisies » n'a pas été atteint, étant donné que les valeurs prévisionnelles pour l'année 2020 n'ont pas été réalisées pour tous les indicateurs de la performance, ceci est dû à la pandémie de Corona virus qui a affecté le nombre de ventes aux enchères publiques, ce qui a eu un impact négatif sur la recette des ventes qui a diminué de 56,48%.

Objectif stratégique 1.0.4 : Améliorer le taux de recouvrement des créances

❖ Indicateur 1.0.4.1 : Taux de recouvrement des créances constatées

| Unité de l'indicateur | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Prévision 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Comparaison réalisation 2020 et prévision 2020 (1)/(2) | Prévision 2021 | Prévision 2022 |
|-----------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|---|----------------|----------------|
| Pourcentage | 0.12 | 0.12 | 0.20 | 0.27 | 135% | 0.25 | 0.30 |

Commentaire technique :

✓ **Définition de l'indicateur:** Cet indicateur indique l'efficacité de l'administration des douanes à recouvrer les créances constatées. Il permet de suivre l'évolution du taux de recouvrement des créances constatées.

✓ **Mode de calcul de l'indicateur:** Cet indicateur est calculé en divisant le montant des créances constatées recouvrées par les services des douanes par le montant total des recettes constatées, et ceci est fait annuellement.

✓ **Sources d'informations:** Direction de recouvrement

Analyse de l'écart entre les estimations et les réalisations de l'indicateur pour l'année 2020 :

Le taux de recouvrement des créances constatées en 2020 était d'environ 0,27%, alors que les estimations étaient d'environ 0,2%, soit un taux de réalisation de 135%. Cela est dû à l'effort particulier qui a été fourni malgré la difficulté liée à la propagation de la pandémie de Corona virus.

Le recouvrement des créances constatées a connu une augmentation importante ces dernières années, notamment en 2020, les recettes recouvrées ont passées de 9.397.833 MD en 2019 à 21.372.529 MD en 2020, avec une augmentation estimée à 127,5%.

La direction générale des douanes a pu améliorer le recouvrement des créances constatées, grâce à l'organisation de la tâche de recouvrement à tous les niveaux central et régional et à la mise en place de mécanisme de suivi rapproché, d'évaluation continue, de supervision et d'appui.

❖ **Indicateur 1.0.4.2 : Taux des déclarations objets d'autorisations d'enlèvement dont les droits et taxes n'ont pas été payés**

| Unité de l'indicateur | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Prévision 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Comparaison réalisation 2020 et prévision 2020 (1)/(2) | Prévision 2021 | Prévision 2022 |
|-----------------------|------------------|------------------|--------------------|----------------------|--|----------------|----------------|
| Pourcentage | 0.40 | 0.62 | 0.36 | 0.36 | 100% | 0.40 | 0.35 |

Commentaire technique :

✓ **Définition de l'indicateur:** Cet indicateur montre l'efficacité de l'administration des douanes à recouvrer les droits et taxes dus et non payés en suivant le nombre des déclarations dont le Bon à enlever a été émis et non encore payé par rapport au nombre total des déclarations.

✓ **Mode de calcul de l'indicateur:** Cet indicateur est calculé en divisant le nombre des déclarations BAE émis et non payées par le nombre total des déclarations sans tenir compte des déclarations ne nécessitant pas la délivrance d'un bon à enlever, tels que les déclarations d'importation de voitures par les Tunisiens résidents à l'étranger et les déclarations de mise à quai (S733), ...

✓ **Sources d'informations:** service de recouvrement

Analyse de l'Écart entre les estimations et les réalisations de l'indicateur pour l'année 2020 :

Le pourcentage des déclarations qui n'ont pas été payées en 2020, s'élève à environ 0,36%, soit un taux de réalisation égal à 100%. Le nombre de ces déclarations, à l'exception des déclarations de mise à quai SE 733, s'élève à 4422 sur un total de 1222 525 déclarations enregistrés en 2020.

Les raisons du non-paiement des droits et taxes douanières sont dues aux difficultés financières rencontrées par de nombreux opérateurs économiques, en plus de l'exploitation du port par certains importateurs comme espaces de stockage.

Malgré les efforts du Comité SOS Enlèvement au niveau du port de Rades (composé de représentant de la douane, de la STAM et de L'office National des Transports), qui, depuis sa création en 2018, s'est engagée à étudier au cas par cas les conteneurs dont le BAE a été émis et n'ont pas été enlevés, ainsi que les conteneurs dont le délai de séjour a dépassé deux mois et 15 jours dans le port afin de prendre les mesures adéquates (après avoir informé le représentant légal de la marchandise).

Analyse des réalisations de l'objectif :

On peut considérer que le programme douane a réussi à atteindre l'objectif stratégique « améliorer le taux de recouvrement des créances », notamment en ce qui concerne l'indicateur « taux des créances constatées » qui, malgré la situation sanitaire difficile, a connu une hausse sans précédent d'environ 127%, et cela est dû à l'effort particulier qui a été réalisé par tous les services des douanes.

2- Présentation de l'exécution du budget du programme

Tableau : N°3

Exécution du budget du programme pour l'année 2020 et comparaison avec les prévisions

Répartition selon la nature de la dépense

Unité : mille dinars

| Nature de la dépense | | Prévisions 2020 | réalisation 2020 (2) | Comparaison réalisation/prévision | |
|---|---------------------|---------------------------|-------------------------|-----------------------------------|--|
| | | L.F complémentaire (1) | | Montant (2)-(1) | pourcentage de réalisation (2)/(1) |
| les dépenses de rémunération | crédit de paiement | 300046 | 329 637 | 29359 | 110% |
| les dépenses de gestion | crédit de paiement | 21408 | 22 661 | 1252 | 106% |
| Les dépenses d'intervention | crédit d'engagement | 368 | 328 | -40 | 89% |
| | crédit de paiement | 368 | 328 | -40 | 89% |
| Les dépenses d'investissement | crédit d'engagement | 116751 | 64074 | -52677 | 55% |
| | crédit de paiement | 42 775 | 17 621 | -25 154 | 41% |
| Les dépenses des opérations financières | crédit d'engagement | | | | |
| | crédit de paiement | | | | |
| Total | crédit d'engagement | 438 571 | 416 499 | -21 872 | 95% |
| | crédit de paiement | 364 597 | 370 247 | 5650 | 102% |

* Sans tenir compte des ressources propres de l'établissement.

Le total des crédits consommés pour le programme douane s'est élevé à 370.247 MD pour l'année 2020, contre 364.597 mille dinars comme prévisions, **soit un taux de réalisation de 102%**.

Concernant les dépenses d'investissements en 2020, le montant exécuté en 2020 est 17.621 avec un taux de réalisation de 41 % contre 442.775 MD.

Le taux de réalisation relativement faible des dépenses d'investissement est dû aux répercussions de la crise sanitaire et de la pandémie de Corona virus et à la période de confinement, qui a entraîné la perturbation de certains travaux liés à l'investissement.

Tableau : N°4

Exécution du budget du programme pour l'année 2020 et comparaison avec les prévisions

Répartition selon les sous-programmes et les activités

(Crédit de paiement)

Unité : mille dinars

| sous programmes | libellé activité | Prévisions 2020 L.F | Prévisions 2020 L.F Complémentaire | réalisation 2020 (2) | Comparaison réalisation/prévision (2)-(1) | pourcentage réalisation (2)/(1) |
|------------------|------------------|---------------------|------------------------------------|----------------------|---|---------------------------------|
| sous-programme 1 | activité N° 1 | 338911 | 338911 | 355850 | 16939 | 105% |
| | activité N° 2 | 366 | 366 | 150 | -216 | 41% |
| | activité N° 3 | 1672 | 1672 | 2797 | 1125 | 167% |
| sous-programme 2 | activité N° 4 | 10055 | 10055 | 7196 | -2859 | 71% |
| sous-programme 3 | activité N° 5 | 1361 | 1361 | 712 | -649 | 52% |
| sous-programme 4 | activité N° 5 | 3786 | 3786 | 633 | -3153 | 17% |
| sous-programme 5 | activité N° 5 | 935 | 935 | 289 | -646 | 31% |
| sous-programme 6 | activité N° 5 | 1569 | 1569 | 858 | -711 | 55% |
| sous-programme 7 | activité N° 5 | 1488 | 1488 | 734 | -754 | 49% |
| sous-programme 8 | activité N° 5 | 1060 | 1060 | 341 | -719 | 32% |
| sous-programme 9 | activité N° 5 | 2638 | 2638 | 364 | -2274 | 14% |
| sous-programme A | activité N° 5 | 756 | 756 | 322 | -434 | 43% |
| Total | | 364 597 | 364 597 | 370 247 | 5629 | 102% |

* Sans tenir compte des ressources propres de l'établissement.

Programme Fiscalité

PROGRAMME N°2 : Programme Fiscalité

Chef de programme: Mr Sami Zoubaidi (depuis octobre2016)

1- Présentation et analyse des résultats de performance :

Objectif stratégique 2.0.1 : Améliorer la qualité des prestations de services

Cet objectif s'inscrit dans le cadre du rapprochement de l'administration au citoyen, il permet d'évaluer la performance de la politique d'amélioration de la qualité des prestations de services au citoyen.

Les indicateurs de l'objectif ont été formulés en tenant compte des exigences et des attentes des citoyens au niveau des délais d'exécution et de la proximité des services rendus

❖ Indicateur 2-0-1-1 : taux de réponse instantané du centre d'information fiscal à

distance aux demandes de renseignement des citoyens

| Unité de l'indicateur | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Prévision 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Comparaison réalisation 2020 et prévision 2020 (1)/(2) | Prévision 2021 | Prévision 2022 |
|-----------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|---|----------------|----------------|
| Pourcentage | 99.96% | 99.96 | 100 | 99.9 | 99.93 | 100 | 100 |

Commentaire technique :

- ✓ **Définition de l'indicateur:** Dans le cadre du rapprochement de l'administration du citoyen, un centre d'informations fiscales à distance a été créé afin de permettre au citoyen de bénéficier de l'information fiscale sans se déplacer aux services administratifs. En cas de non fourniture de l'information immédiatement, le service s'engage de le contacter et répondre à sa demande dans un délai ne dépassant pas les 48 heures.
- ✓ **Mode de calcul de l'indicateur:** Le nombre de fiches de réponses immédiates par rapport au nombre total de communications téléphoniques reçues par le centre.
- ✓ **Source d'information:** Application informatique - centre de renseignement fiscal

Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

Au cours de l'année 2020, le centre de renseignement fiscal a reçu 21 106 appels téléphoniques, dont 21 098 appels ont reçu des réponses immédiates, les demandes de renseignement se répartissent comme suit : 9 630 appels téléphoniques de personnes physiques et 11 476 appels téléphoniques de personnes morales. 99,9% des appels ont reçu des réponses instantanément.

❖ **Indicateur 2.0.1.2 Nombre de services administratifs pris en charge par l'application informatique de la gestion des attestations fiscales**

| Unité de l'indicateur | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Prévision 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Comparaison réalisation 2020 et prévision 2020 (1)/(2) | Prévision 2021 | Prévision 2022 |
|-----------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|---|----------------|----------------|
| Nombre | 8 | 7 | 5 | 5 | 100% | 5 | 5 |

Commentaire technique :

✓ **Définition de l'indicateur:** L'indicateur concerne le calcul du nombre de certificats fiscaux inclus dans une nouvelle application informatique de gestion des certificats, mise en exploitation à partir de Janvier 2017 et permet d'uniformiser les modèles de certificats livrés, la facilitation de leurs suivis, et l'allègement des tâches matérielles des agents.

Le choix de cet indicateur s'inscrit dans le cadre du suivi de l'avancement de l'exécution du programme de l'administration fiscale visant à inclure, dans la nouvelle application informatique de gestion, 35 types de certificats livrés par les différents services fiscaux au contribuable dans un délai de 5 ans.

✓ **Mode de calcul de l'indicateur:** Nombre cumulatif de certificats fiscaux inclus dans la nouvelle application informatique de gestion des certificats mise en exploitation à compter du mois de Janvier 2017

✓ **Sources d'informations:** une nouvelle application informatique de gestion des certificats.

Analyse de l'écart entre les estimations et les réalisations de l'indicateur pour l'année 2020 :

Parallèlement à la réalisation de la valeur cible de l'objectif annuel consistant à intégrer à l'application informatique dédiée cinq nouvelles procédures d'octroi et de suivi de prestation de services au profit du citoyen, plusieurs mesures ont été prises dans le cadre du rapprochement du citoyen à l'administration on cite à titre d'exemples :

- La participation des services des impôts aux travaux du projet informatique relatif à la création du compte fiscal virtuel qui permettrait au contribuable de s'y inscrire à distance et de bénéficier des prestations de services en ligne et de suivre sa situation fiscale et ses requêtes auprès de l'administration fiscale en ligne.
- Le développement et la mise à la disposition de certains organismes publics de site web leur permettant dans le cadre de la simplification des procédures administratives l'accès légal à des données d'ordre fiscale.
- Poursuite des travaux d'audit qualité portant sur le maintien ou le renouvellement du certificat de conformité à la Norme de gestion de la qualité ISO : 9001 obtenu par 25 bureaux de contrôle des impôts.
- Poursuite du programme d'installation des équipements et des panneaux d'orientation dans le cadre de l'amélioration des conditions d'accueil des usagers dans les services des impôts.
- Exécution d'un programme de formation au profit des agents de la Direction des Grandes Entreprises et un nombre de bureau de contrôle en matière de qualité de prestations de services et des techniques d'accueil des contribuables.

L'année 2020 a également été marquée par la promulgation de plusieurs textes réglementaires (décret-loi et autres) énonçant un certain nombre de mesures visant à préserver le tissu économique et à soutenir les institutions impactées par les répercussions de la crise sanitaire (Covid 19).

Parmi ces mesures on peut citer les plus importantes :

- Suspension des délais de prescription et de tous les délais liés aux procédures de contrôle fiscal
- Facilitation des procédures de dépôt par les entreprises sinistrées par suite des effets du Covid19, des demandes de restitution des crédits d'impôts et rationalisation des procédures d'apurement des demandes grâce à l'installation d'une plateforme électronique dédiée pour le besoin.
- Permettre et à titre exceptionnel aux entreprises sinistrées de bénéficier de l'octroi des attestations d'achat en suspension de taxes sans présentation au préalable des pièces

justificatives à leur charge de régulariser la situation dès que les conditions sanitaires s'y prêteraient.

Analyse des réalisations de l'objectif :

L'Amélioration de la qualité des prestations de services influe favorablement sur l'amélioration du taux de conformité spontané.

Objectif 2.0.2 : Lutte contre l'évasion fiscale

Cet objectif permet d'évaluer le degré d'efficacité de la politique de lutte contre l'évasion fiscale et son impact sur les redevables d'impôts dans le cadre du respect de leur devoir fiscal d'une façon spontanée. Cet objectif s'inscrit dans le cadre de la maîtrise des équilibres des finances publiques et de la garantie de la soutenabilité budgétaire.

❖ Indicateur 2.0.2.1 : le nombre de points d'amélioration des taux de dépôt des déclarations annuelles après l'intervention des services du contrôle

| Unité de l'indicateur | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Prévision 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Comparaison réalisation 2020 et prévision 2020 (1)/(2) | Prévision 2021 | Prévision 2022 |
|-----------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|---|----------------|----------------|
| Nombre | 18.1 | 18.6 | 22 | 30 | 136% | 24 | 25 |

Commentaire technique :

✓ **Présentation de l'indicateur:** Il permet de mesurer le degré d'impact des interventions des services de contrôle sur l'amélioration des taux de dépôt des déclarations de revenus ou d'impôt sur les sociétés.

✓ **Mode de calcul:** Calculer la différence entre « A » et « B » : A-B

A: Taux de dépôt lors de l'expiration des délais de dépôt.

B : taux de dépôt à la fin de l'année.

✓ **Sources d'informations:** Unité des Applications Informatiques et du Système d'information.

Analyse de l'écart entre les estimations et les réalisations de l'indicateur pour l'année 2020 :

Dans le cadre de campagne de la promotion du civisme fiscal il a été programmé une série d'actions de sensibilisation orientée vers les contribuables qui présentent le plus grand risque fiscal et également vers les personnes obligatoirement assujetties à l'obligation de déclarer et payer leurs impôts en ligne.

❖ **Indicateur 2.0.2.2:Evolution du nombre de procès-verbaux des infractions fiscales pénales**

| Unité de l'indicateur | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Prévision 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Comparaison réalisation 2020 et prévision 2020 (1)/(2) | Prévision 2021 | Prévision 2022 |
|-----------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|---|----------------|----------------|
| Nombre | 44 050 | 46 166 | 105 000 | 34 669 | 33% | 110 000 | 115000 |

Commentaire technique :

- ✓ **Présentation de l'indicateur:** Dans le cadre de la réduction du phénomène d'évasion fiscale, la direction des impôts œuvre à multiplier les opérations de contrôle du respect des obligations fiscales et l'interpellation des contrevenants en constatant les infractions par le biais de procès-verbaux fiscaux pénaux.
- ✓ **Mode de calcul :** Nombre cumulatif des infractions fiscales pénales constatées par les différents services du contrôle fiscal
- ✓ **Sources d'informations :** Tableaux statistiques émis par les structures chargées du contrôle relevant de la direction générale des impôts.

Analyse de l'écart entre les estimations et les réalisations de l'indicateur pour l'année 2020 :

Durant l'année 2020, il a été constaté par les agents des impôts 34.555 infractions fiscales pénales à incidence uniquement une sanction financière et 114 infractions fiscales pénales à double incidence une sanction financière assortie d'une peine de prison.

L'administration fiscale a conclu des transactions avec les contribuables portant sur 31.811 constats d'infraction et a soulevé l'action publique concernant 1.929 constats d'infraction dont certains relèvent d'avant l'année 2020. En contrepartie durant l'année 2019 l'administration fiscale a effectué des transactions portant sur 40.148 constats d'infraction.

Par ailleurs parmi les infractions constatées au cours de l'année 2020 (19.309) se rapportant au non-respect de l'obligation de déclaration et de paiement de l'impôt suivi des infractions se rapportent aux factures et aux titres de transport (13.573).

Les transactions en matière de sanctions fiscales ont permis de recouvrer en 2020 un montant égal à 4.331 millions de dinars contre un montant de 5.439MD au cours de l'année 2019.

❖ **Indicateur 2.0.2.3 : évolution du nombre d'opérations de vérification fiscale**

| Unité de l'indicateur | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Prévision 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Comparaison réalisation 2020 et prévision 2020 (1)/(2) | Prévision 2021 | Prévision 2022 |
|-----------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|---|----------------|----------------|
| Nombre | 15690 | 15477 | 18000 | 11914 | 66.2% | 20000 | 25000 |

Commentaire technique :

- ✓ **Présentation de l'indicateur :** Dans le cadre de la lutte contre l'évasion fiscale, la direction des impôts travaille sur la multiplication des opérations de vérifications fiscales pour s'assurer de la véracité des bases et règles d'application de la taxe et la méthode de calcul de l'impôt.
- ✓ **Mode de calcul :** Nombre cumulatif : total des opérations de vérifications fiscales effectuées par les différentes structures chargées du contrôle pendant l'année en question.
- ✓ **Sources d'informations :** Application informatique SADEC

Analyse de l'Ecart entre les estimations et les réalisations de l'indicateur pour l'année 2020 :

La crise sanitaire a négativement impacté le délai moyen de déroulement des vérifications fiscales, la moyenne au cours de l'année 2020 s'élève à 199 jours contre 187 jours au cours de l'année 2019 soit une augmentation de 12 jours ce qui explique en partie la baisse du nombre des vérifications fiscales effectuées et la non réalisation de la cible fixée de l'indicateur.

Analyse des réalisations de l'objectif :

Par ailleurs les exigences des procédures décrétées relatives au confinement sanitaire ont influé négativement sur le niveau d'exécution de l'ensemble des actes de contrôle fiscal, ainsi comparativement à l'année précédente le nombre de notification de taxation pour défaut d'appel a atteint 5.178 contre (10.738) cours de l'année 2019 représentant un montant de 175.395 MD contre (394.076 MD) en 2019.

Objectif 2.0.3 : rationalisation des interventions des services de contrôle et amélioration de leurs rendements

Cet objectif s'inscrit dans le cadre de la maîtrise des équilibres des finances publiques et la garantie de la soutenabilité budgétaire. Il permet d'évaluer l'efficacité des interventions des services de contrôle des impôts appelés à orienter leur programme de travail vers les secteurs et les contribuables présentant le risque fiscal le plus élevé.

❖ Indicateur 2.0.3.1 : Rendement du contrôle fiscal

| Unité de l'indicateur | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Prévision 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Comparaison réalisation 2020 et prévision 2020 (1)/(2) | Prévision 2021 | Prévision 2022 |
|-----------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|---|----------------|----------------|
| Million de dinars | 2729 | 3200 | 2800 | 3177 | 113.4% | 2900 | 3000 |

Commentaire technique :

- ✓ **Définition de l'indicateur :** cet indicateur permet d'évaluer l'évolution du rendement financier définitivement acquis au profit du trésor suite aux différentes interventions des services de contrôle fiscal et permet également d'évaluer la capacité des services de contrôle de récupérer les ressources fiscales attendues mais n'ayant pas été déclarées spontanément par les contribuables.

- ✓ **Méthode de calcul de l'indicateur :** Montant cumulé des rendements fiscaux provenant des opérations d'acquiescements et des montants de taxation d'office rendus définitifs pour raison de défaut d'appel par les contribuables.

- ✓ **Source de l'information :** Application informatique SADEC

Analyse de l'écart entre la réalisation par rapport aux prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

La crise sanitaire qu'a connue le pays a eu des impacts sur le taux de rendement réalisé qui a atteint 3177MD enregistrant une légère baisse par rapport à ce qui a été réalisé en 2019.

❖ **Indicateur 2.0.3.2 : taux de paiement au comptant des opérations de transaction**

| Unité de l'indicateur | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Prévision 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Comparaison réalisation 2020 et prévision 2020 (1)/(2) | Prévision 2021 | Prévision 2022 |
|-----------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|---|----------------|----------------|
| Pourcentage | 31.8 | 35.3 | 52 | 23.42 | 45% | 54 | 56 |

Commentaire technique :

- ✓ **Définition de l'indicateur :** Le taux indique la part du mode de paiement au comptant rapporté au montant total de la créance fiscale objet de l'acquiescement.
- ✓ **Méthode de calcul de l'indicateur :** un ratio (Somme des paiements au paiement comptant/ Montant global des acquiescements)
- ✓ **Sources d'informations :** Les composantes du système d'information « RAFIC » et « SADEC »

Analyse de l'écart entre la réalisation par rapport aux prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

Les services de contrôle des impôts ont contribué au cours de l'année 2020, à la mobilisation de la trésorerie de l'Etat à hauteur de 571.4MD en enregistrant une baisse de 42.2% par rapport à la performance réalisée durant l'année 2019.

La régression de la performance de l'année 2020 est due d'une part aux répercussions de la crise sanitaire de 2020 d'une part et à l'amnistie fiscale de l'année 2019 d'autre part.

❖ **Indicateur 2.0.3.3 : Taux moyen d'approbation des montants des taxations d'office par les tribunaux.**

| Unité de l'indicateur | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Prévision 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Comparaison réalisation 2020 et prévision 2020 (1)/(2) | Prévision 2021 | Prévision 2022 |
|-----------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|---|----------------|----------------|
| Pourcentage | 70.35 | 70.40 | 73.0 | 74.92 | 102% | 74 | 75 |

Commentaire technique :

✓ **Définition de l'indicateur :** Il s'agit de la médiane de la série des taux d'approbation des montants de taxation d'office au niveau des tribunaux de première instance. De manière descriptive la médiane correspond au taux d'approbation par rapport auquel 50% des structures de contrôle réalisent un taux d'approbation soit supérieur ou inférieur.

✓ **Méthode de calcul de l'indicateur :**

Etape N°1 : Classement des structures de contrôle par ordre décroissant relatif aux différents taux moyens d'approbation des montants de redressement au niveau du tribunal de 1^{ère} Instance.

Etape N°2 : La médiane est le taux moyen d'approbation qui correspond à la structure de contrôle classée au rang qui divise la série en deux.

✓ **Sources d'informations :** Registre de suivi des affaires contentieuses au niveau des structures de contrôle fiscal.

Analyse de l'écart entre la réalisation par rapport aux prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

Le nombre des affaires enrôlées au cours de l'année 2020 s'élève à 5.059 contre 4.767 en 2019 alors que le nombre des affaires jugées a enregistré en 2020 une régression 1.139 contre 1.816

en 2019. La suspension des délais de recours juridictionnel à partir du 23/03/2020 au 31/07/2020 a largement contribué au ralentissement de la cadence des délais de jugements

Analyse des réalisations de l'objectif :

Les indicateurs permettent d'évaluer l'efficacité des interventions des services de contrôle des impôts à :

- redresser les bases d'imposition déclarées par les contribuables conformément aux règles et procédures fiscales ;
- contribuer à la mobilisation des ressources fiscales ;
- privilégier les voies de recours à l'acquiescement plutôt que celles du contentieux fiscal surtout quand l'opération d'acquiescement est matérialisée par un bulletin de versement des sommes d'impôt dues par un paiement au comptant.
- justifier du bien fondé des redressements fiscaux que les services de contrôle entendent infliger au contribuable.

Globalement au cours de l'année 2020, 71.81% des montants consignés dans les arrêtés de taxation d'office ont été confirmés au niveau des tribunaux de première instance totalisant la somme de 186.890MD contre 53.7% en 2019 pour une somme totale de 233.393MD.

- **Taxation d'office objet de conciliation judiciaire :** observation d'un net recul au niveau des statistiques.

Au cours de l'année 2020 il a été enregistré 78 affaires représentant une somme globale de 18.135MD contre 228 affaires en 2019 totalisant la somme de 55.865MD.

- **Taxation d'office objet de confirmation au niveau la première instance :** net recul au niveau des affaires jugées 587 jugements en 2020 représentant la somme de 98.645MD contre 800 affaires jugées en 2019 totalisant la somme globale de 125.678MD.
- **Taxation d'office objet révision des bases de taxation :** La cour de première instance a ordonné en 2020 la révision des bases de taxation de 309 ATO contre 525 au cours de l'année 2019.
- **Taxation d'office objet d'annulation :** cour de première instance a ordonné en 2020 l'annulation de 165 ATO totalisant la somme globale de 21MD et représentant 14.49% des affaires jugées contre 14.6% en 2019, totalisant la somme globale de 68MD.

2Présentation de l'exécution du budget du programme

Tableau : N°3

Exécution du budget du programme pour l'année 2020 par rapport aux prévisions

Répartition selon la nature de la dépense

Unité : mille dinars

| Nature de la dépense | | Prévisions 2020 | | Comparaison réalisation/prévision | |
|--|------------------------|------------------------------|-------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|
| | | L.F complémentaire (1) | réalisation 2020 (2) | montant (2)-(1) | pourcentage de réalisation (2)/(1) |
| les dépenses de rémunération | crédit de paiement | 158 640 | 180 908 | 22 268 | 114% |
| les dépenses de gestion | crédit de paiement | 8036 | 8484 | 448 | 106% |
| Les dépenses d'intervention | crédit d'engagement | 120 | 85 | -35 | 71% |
| | crédit de paiement | 120 | 85 | -36 | 70% |
| Les dépenses d'investissement | crédit d'engagement | 13100 | 4287 | -8813 | 33% |
| | crédit de paiement | 8103 | 1952 | -6151 | 24% |
| Les dépenses des opérations financières | crédit d'engagement | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | crédit de paiement | | | | |
| Total | crédit d'engagement | 179 896 | 193 764 | 13 868 | 108% |
| | crédit de paiement | 174 900 | 191 429 | 16 529 | 109% |

*Sans tenir compte des ressources propres de l'établissement.

Programme

Comptabilité Publique

PROGRAMME N°3 : Programme Comptabilité Publique

Chef de programme: Mr Rafik Chouchen (depuis 2019)

1- Présentation et analyse des résultats de performance :

Objectif 3.0.1 Garantir le recouvrement des recettes dont est chargé la direction générale de la comptabilité publique

La Direction générale de la Comptabilité Publique et du recouvrement veille à garantir le recouvrement des recettes publiques prévu dans le budget de l'Etat et des collectivités locales.

Le recouvrement des recettes publiques constitue la mission principale de la Direction générale de la Comptabilité Publique et du recouvrement, vue sa contribution principale dans la réalisation des recettes prévue par la Loi des finances de l'année.

Par conséquent, la DGCPR veille à garantir le recouvrement des recettes à travers la mise en place de tous les mécanismes qui permettront au comptable public d'effectuer toutes les procédures nécessaires pour recouvrer les titres de perceptions. Les missions du comptable public varient en fonction de la nature des recettes à recouvrer : le recouvrement des impôts et taxes au comptant et le recouvrement des créances constatées.

❖ Indicateur 3.0.1.1 : Taux d'évolution du recouvrement des recettes fiscales

| Unité de l'indicateur | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Prévision 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Comparaison réalisation 2020 et prévision 2020 (1)/(2) | Prévision 2021 | Prévision 2022 |
|-----------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|---|----------------|----------------|
| Millions de Dinars(1) | 24503.3 | 28900.9(2) | 32079.9 | 27147 (3) | 84.62% | - | - |
| Pourcentage | 15.65 | 17.9% | 11% | -6.1% | | 11 | 11 |

(1) Taux d'évolution du recouvrement des recettes fiscales tout en prenant compte les trop perçus restitués, suite à la centralisation comptable de la TGT.

(2) Réalisations finales.

(3) Réalisations provisoires.

Commentaire technique :

✓ **Définition de l'indicateur:** L'indicateur permet de mesurer l'évolution des recettes fiscales (recettes fiscales perçues au comptant et créances fiscales constatées) par rapport à l'année précédente, qui doit être équivalente ou supérieure aux prévisions de la Loi des Finances de l'année.

✓ **Méthode de calcul de l'indicateur :**

$$\frac{\text{Les recouvrements des recettes fiscales (de l'année courante - l'année antérieure)} * 100}{\text{Les recouvrements des recettes fiscales de l'année antérieure}}$$

✓ **Sources d'informations:** Système « Rafic »

Analyse de l'écart entre la réalisation par rapport aux prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

Au cours de l'année 2020, une baisse a été enregistrée du taux d'évolution du recouvrement des recettes fiscales au comptant et créances constatées de l'ordre 5,5 % par rapport à 2019, soit un montant recouvré de 27 159,9 millions de Dinars par rapport à 28 900,9 millions de Dinars en 2019. Par conséquent, l'objectif de 11 % n'a pas été atteint.

L'année 2020 constitue une année exceptionnelle en raison des conditions sanitaires d'urgence qui ont eu des répercussions négatives sur tous les secteurs, y compris les finances publiques en général et le recouvrement des recettes publiques en particulier, puisque, pendant la période de confinement général, toutes les Recettes des Finances ont été fermées au public et qu'il n'a été possible de fournir que certains services d'urgence essentiels assurés par quelques Recettes des Finances.

Le retour au travail après la période de confinement général, s'est fait progressivement par un système de séance unique et par un système de groupes. Ce qui a eu par conséquence, l'interruption de la prestation des services aux citoyens d'un équivalent de trois mois de travail effectif. Il y a eu également un arrêt des poursuites de recouvrement (décret-Loi 2020-30), un report du paiement de certains impôts et un rééchelonnement de certaines dettes (Article 73 de la loi de finances de 2019), et une possibilité pour les entreprises sinistrées suite au COVID de rééchelonner leurs dettes (décret-Loi 2020-6).

La Direction générale de la comptabilité publique et du recouvrement a entrepris plusieurs activités pour améliorer les résultats du recouvrement des recettes perçues au comptant pour l'année 2020, en particulier par le lancement en novembre 2020 d'une campagne visant à combler le reliquat enregistré pendant la période de confinement général afin de fournir des recettes

supplémentaire au Trésor public en mettant l'accent sur le recouvrement des droits d'enregistrement sur les jugements et décisions judiciaires relatifs aux institutions financières.

Dans ce cadre, il a été envoyé 1000 avis pour les créanciers dont les créances sont supérieures à 100 000 dinars. Ce qui a contribué d'une part, au recouvrement d'un montant qui dépasse la moyenne normale enregistré en décembre 2020 (avant la période de confinement général, il a été enregistré le recouvrement de **4,2 MD** mais après cette période de confinement général il a été enregistré le recouvrement seulement de **2,4 MD**) et d'autre part, cette action a contribué aussi à la récupération de la baisse enregistrée du recouvrement sur ce type d'imposition par la réalisation d'un résultat de **39,329 MD**, sachant qu'en 2019, il a été recouvré un montant de l'ordre de **47,742 MD**.

❖ **Indicateur 3.0.1.2 : Taux d'évolution du recouvrement des recettes non fiscales**

| Unité de l'indicateur | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Prévision 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Comparaison réalisation 2020 et prévision 2020 (1)/(2) | Prévision 2021 | Prévision 2022 |
|-----------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|---|----------------|----------------|
| Millions de Dinars(1) | 3439 | 3465.9 | 3743.2 | 3505.9 | 93.66% | - | - |
| Pourcentage | 27 | 0.78% | 8.5% | 1.15% | | 8.5 | 8.5 |

(1) Il a été pris en considération dans les résultats du recouvrement les droits de douanes recouverts.

Commentaire technique :

✓ **Définition de l'indicateur:** Cet indicateur permet de mesurer l'évolution du recouvrement des recettes non fiscales par rapport aux réalisations de l'année précédente et qui doivent être supérieure ou égale au montant prévu par la Loi des Finances de l'année. Les recettes non fiscales sont composées des actes et décisions judiciaires et les dettes des domaines de l'Etat.

✓ **Méthode de calcul de l'indicateur :**

Les recouvrements des recettes fiscales (de l'année courante – l'année antérieure) * 100

Les recouvrements des recettes fiscales de l'année antérieure

✓ **Sources d'informations:** Système « Rafic »

Analyse de l'écart entre la réalisation par rapport aux prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

En 2020, il est enregistré un faible taux d'évolution des recettes non fiscales de l'ordre de 1,15 %, pour un montant total de **3 505,9 millions de Dinars** par rapport à **3 465,9 millions de Dinars** réalisés en 2019.

L'objectif de 8,5 % n'a pas été atteint. Ceci s'explique par les raisons précédemment évoquées.

❖ Indicateur 3.0.1.3 : Taux d'évolution du recouvrement des créances constatées

| Unité de l'indicateur | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Prévision 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Comparaison réalisation 2020 et prévision 2020 (1)/(2) | Prévision 2021 | Prévision 2022 |
|-----------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|---|----------------|----------------|
| Millions de Dinars | 997.5 | 1583.2 | 1820.45 | 1218 | 67% | - | - |
| Pourcentage | 8.73% | 58.7% | 15% | -23% | | 15 | 15 |

Commentaire technique :

Définition de l'indicateur: Cet indicateur permet de mesurer le taux d'évolution du recouvrement des créances constatées par rapport à l'année précédente sachant que l'efficacité de cette mission permet d'éviter l'accumulation des constatations et le financement du budget de l'Etat d'une part et de garantir que chaque citoyen et toute entreprise s'acquittent pleinement de leur obligations fiscales selon la réglementation en vigueur d'autre part.

En effet, le comptable public est tenu d'effectuer l'ensemble des procédures légales afin de garantir le recouvrement, la lutte contre la fraude fiscale et par conséquent inciter les contribuables à déclarer leurs impôts.

✓ Méthode de calcul de l'indicateur :

Les recouvrements des créances constatées (de l'année –l'année antérieure) *100

Les recouvrements des créances constatées de l'année antérieure

✓ Sources d'informations: Système « Rafic »

Analyse de l'écart entre la réalisation par rapport aux prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

En 2020, le taux d'évolution du recouvrement des créances constatées fiscales et non fiscales a enregistré une baisse de 23% par rapport à 2019 soit 1 218 millions de Dinars contre 1 820,45 millions de Dinars en 2019.

Bien que l'année 2019 soit une année d'amnistie fiscale, la même tendance du recouvrement a été conservée durant 2020, compte tenu des montants exceptionnellement recouverts en 2019 au niveau du pôle des grandes entreprises : 320 millions de Dinars au titre d'une créance constatée au nom de la CNRPS et 183 millions de Dinars au titre d'une créance constatée au nom de l'ETAP. Par conséquent, le taux d'évolution du recouvrement des créances constatées sans prise en considération des recouvrements exceptionnels est de 3%.

Les efforts de la DG CPR ont été synchronisés avec les mesures économiques exceptionnelles prises par le Gouvernement pour lutter contre les effets financiers et économiques liés au COVID-19 afin de soutenir les entreprises sinistrées :

-Rééchelonnement des dettes dans le cadre de l'amnistie fiscale de 2019, de 5 ans à 7 ans et ce en application de l'article 7 du décret-loi 2020-30 du 12 juin 2020, modifiant l'article 73 de la loi des finances de 2019 : dans ce cadre une coordination avec le CIMF a été établie afin de mettre à jour le système « Rafic », les demandes de rééchelonnement des calendriers de paiement dans le cadre de l'amnistie qui ne dépassent pas les 5 ans au niveau de la TRF et à la commission centrale au ministère des finances pour les demandes qui dépassent les 5 ans.

-Permettre aux entreprises sinistrées suite au COVID-19 d'établir des calendriers de paiement de leurs créances constatées des années 2019-2020 sur une période allant jusqu'à 7 ans avec la possibilité de rééchelonnement et ce en application de l'arrêté du Ministre des Finances du 12 juin 2020 en application des dispositions de l'arrêté gouvernemental n° 308 du 8 mai 2020 disposant des mesures fiscales et financières pour atténuer les répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid – 19 » sur les entreprises suivant les dispositions du décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-6 du 16 avril 2020.

Cette mesure a contribué jusqu'en 2020, aux entreprises sinistrées d'établir 313 calendriers pour un montant total de 273,9 millions de Dinars dont les recouvrements ont atteint 21 millions de Dinars.

❖ **Indicateur 3.0.1.4 : Taux de recouvrement des recettes des collectivités locales par rapport aux prévisions.**

| Unité de l'indicateur | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Prévision 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Comparaison réalisation 2020 et prévision 2020 (1)/(2) | Prévision 2021 | Prévision 2022 |
|-----------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|---|----------------|----------------|
| Millions de Dinars | 1046.4 | 1168.9 | 1241.8 | 1134 | -107.8 | - | - |
| Pourcentage(3) | 27 | 0.78% | 8.5% | 1.15% | -8.7% | 100 | 100 |

Commentaire technique :

Définition de l'indicateur : Cet indicateur permet de mesurer l'effort fourni pour le recouvrement des recettes des collectivités locales qui sont essentielles pour la gestion financière efficace des budgets des collectivités locales et la réalisation de leur équilibre financier qui leur permet de faire face aux engagements annuels..

✓ **Méthode de calcul de l'indicateur :**

Total des recouvrements des recettes locales de l'année (comptant et constatées) * 100

Total des recettes prévus aux budgets des collectivités locales

✓ **Sources d'informations:** Comptabilités mensuelles et annuelles des collectivités locales.

Analyse de l'écart entre la réalisation par rapport aux prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

Au cours de l'année 2020, il est recouvré un montant de 1 134 millions de Dinars des recettes du titre I des collectivités locales, alors que leurs budgets ont prévu 1 241.8 millions de Dinars, ce qui correspond donc à un taux de réalisation des prévisions de 91%. Le tableau ci-après présente le taux d'évolution du recouvrement des différents impôts et taxes locales entre 2019 et 2020 :

| Type de Recettes | 2019 | Previsions finales 2020 | Taux de Realisation |
|---------------------------------|-------|----------------------------|------------------------|
| Taxe sur les immeubles Batis | 76.1 | 55,8 | 62% |
| Taxe sur les terrains non batis | 33.4 | 31,7 | 94% |
| Taxe sur les établissements | 314.0 | 343,3 | 90% |

| | | | |
|--|---------------|---------------|------------|
| Taxe sur les marchés | 89.3 | 81,0 | 73% |
| Taxes sur les Loyers et les équipements | 34.3 | 37,5 | 83% |
| Taxes et redevances diverses | 620.3 | 692,5 | 97% |
| Total Titre I | 1168.9 | 1241,8 | 91% |

On note une baisse générale dans le recouvrement de tous les impôts et taxes locales par rapport à l'année 2019, due principalement au confinement suite à la pandémie du COVID-19

En effet, la taxe sur les marchés ont été annulés par les collectivités locales pendant les périodes de confinement général en 2021, ce qui explique la baisse enregistrée des recettes y afférentes par rapport aux prévisions initiales

Concernant la baisse remarquable des recouvrements de la taxe sur les biens bâtis (TIB), elle est due à l'importance des montants recouverts l'année précédente suite à l'amnistie de 2019 qui a atteint 76,1 MD et n'a pas dépassé les 34,8 MD en 2020

Pour la taxe sur les établissements à caractère industriel et commercial (TCL) une faible régression est enregistrée par rapport à 2019, il n'a été recouvré que 309 millions de Dinars contre 314 millions de Dinars en 2019.

Analyse des réalisations de l'objectif :

En dépit des efforts déployés pour atteindre les valeurs souhaitées pour les quatre indicateurs, l'objectif fixé et les ressources prévues par la loi de finances de 2020, n'ont pas été atteints en raison principalement à la crise sanitaire du COVID-19.

Objectif stratégique 3.0.2 Garantir la bonne exécution des dépenses publiques

La Direction Générale de la Comptabilité Publique et du recouvrement veille à l'exécution des dépenses publiques autorisées par la loi de finances dans les meilleurs délais.

Elle veille aussi à optimiser les processus d'exécution des dépenses afin de maîtriser les risques, de respecter les délais légaux et de réduire les délais de règlement des créanciers de l'Etat pour ne pas nuire à leur situation financière

Vu que l'étape du paiement de la dépense représente le dernier maillon de la chaîne de son exécution, le législateur a confié au comptable public la mission de contrôle afin de réduire le risque d'atteinte aux intérêts du Trésor en cas de paiement d'une dépense irrégulière.

❖ **Indicateur 3.0.2.1 : Délai moyen d'exécution des dépenses publiques**

| Unité de l'indicateur | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Prévision 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Comparaison réalisation 2020 et prévision 2020 (1)/(2) | Prévision 2021 | Prévision 2022 |
|-----------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|---|----------------|----------------|
| Nombre de jours | 4.72 | 5 | 5 | 5 | 100% | 5 | 5 |

(1) Délai entre l'envoi de l'ordonnance et les pièces justificatives et le délai de visa des dépenses par le comptable public.

Commentaire technique :

✓ **Définition de l'indicateur:** Cet indicateur permet de calculer le délai de visa du comptable public (pour tout type de dépense publique) à partir du délai d'émission par les services de l'ordonnateur.

✓ **Méthode de calcul de l'indicateur :**

Le nombre de jours entre l'envoi de l'ordonnance et les pièces justificatives et le délai de visa des dépenses par le comptable public.

✓ **Sources d'informations :** Système « ADEB »

Analyse de l'écart entre la réalisation par rapport aux prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

Cet indicateur permet de calculer le délai entre le visa du comptable public et le délai d'émission du virement de paiement. Il est à noter que le comptable public est tenu de réaliser les opérations de contrôle de l'exactitude de la dépense et la viser si non la rejeter pour vice de forme ou de fond et ce avant les délais réglementaires fixé par l'arrêté du ministre des Finances du 13 octobre 1986 (5 jours pour les dépenses de salaires et 15 jours pour les autres dépenses).

Le comptable public est tenu d'exécuter la dépense dans les meilleurs délais.

Un programme est développé en coordination avec le CIMF ce qui a contribué à réduire les documents extraits du système « ADEB », par leur envoi automatisé à l'ordinateur sous forme de tableaux ce qui a réduit les délais et la consommation du papier.

Analyse de la réalisation de l'objectif :

L'objectif a été réalisé par le non dépassement du délai de 5 jours pour le visa des ordonnances.

Objectif stratégique 3.0.3 : Amélioration de la conformité des comptes des postes comptables

En application du principe de la transparence, la conformité des comptes des comptables publics est contrôlée en termes de leur exactitude, exhaustivité et leur délai, l'objectif étant de fournir une information comptable fiable établie par les différents postes comptables selon la réglementation en vigueur et garantir leur qualité de toutes les erreurs et les omissions. Les informations comptables sont utilisées pour la prise de décision et les différents systèmes de contrôle administratif, judiciaire et politique.

❖ **Indicateur 3.0.3.1 : taux de conformité des comptes des postes comptables**

| Unité de l'indicateur | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Prévision 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Comparaison réalisation 2020 et prévision 2020 (1)/(2) | Prévision 2021 | Prévision 2022 |
|-----------------------|------------------|------------------|--------------------|----------------------|--|----------------|----------------|
| Pourcentage | 94.10 | 94 | 95 | 95 | 100% | 96 | 96 |

Commentaire technique :

✓ **Définition de l'indicateur:** Cet indicateur permet la comparaison du taux des comptabilités conformes suite à la vérification comptable des comptabilités mensuelles et annuelles présentées par les comptables publics par rapport au nombre total des comptabilités. Cet indicateur est calculé par rapport aux différents postes comptables (Recette des finances, Trésorerie régionale des finances....)

✓ **Méthode de calcul de l'indicateur**

Total des comptabilités présentées conformes

Total des comptabilités envoyées

✓ **Source des données:** la centralisation des tableaux de vérification comptable.

Analyse des écarts entre les réalisations et les prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

Le taux de conformité des comptabilités a enregistré une évolution entre 2019 et 2020 soit 95% en 2020 par rapport à 94% en 2019, ceci est dû à l'effort fourni pour la mission de vérification et la révision comptable ainsi que l'accroissement du nombre des missions de contrôle et d'inspection. Les outils de contrôle comptable ont été renforcés au niveau des TRF qui ont fourni des efforts de sensibilisation sur l'importance et la gravité des erreurs commises dans la tenue des comptes et ce à travers les missions d'encadrement et du suivi ainsi la publication des notes explicatives sur les procédures et les techniques comptables exceptionnelles.

Objectif stratégique 3.0.4 : Améliorer la qualité de service

Cet objectif vise à améliorer la qualité des services fournis, la performance de l'administration à travers l'amélioration de l'accueil des citoyens, en réduisant le temps d'attente devant les guichets des Recettes des Finances et la mise à disposition des moyens de paiement électronique pour faciliter la réalisation des opérations financières des contribuables dans les différentes recettes de finances.

❖ **Indicateur 3.0.4.1 : délai moyen d'attente dans les recettes des finances**

| Unité de l'indicateur | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Prévision 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Comparaison réalisation 2020 et prévision 2020 (1)/(2) | Prévision 2021 | Prévision 2022 |
|-----------------------|------------------|------------------|--------------------|----------------------|--|----------------|----------------|
| Minutes | 4.7 | 5 | 5 | 5 | 100% | 5 | 5 |

Commentaire technique :

✓ **Définition de l'indicateur:** L'accueil direct aux guichets des Recettes des Finances constitue une priorité pour rapprocher l'administration de l'utilisateur et fournir des prestations de qualité. Ceci peut être apprécié d'une part par l'existence des différentes recettes sur tout le territoire Tunisien et leur répartition géographique.

Le délai moyen d'attente lors d'un service au guichet d'une recette des finances constitue l'un des indicateurs les plus importants pour le calcul de la qualité des services. Ce délai moyen doit être réduit tout en veillant à la qualité du service fourni.

- ✓ **Méthode de calcul de l'indicateur :** le délai moyen d'attente lors d'un service au guichet d'une recette /nombre des recettes des finances concernées
- ✓ **Sources d'informations:** Application dédiée pour le calcul du délai d'attente.

Analyse des écarts entre les réalisations et les prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

Les recettes des finances les plus importantes ont été équipées avec des distributeurs automatiques des tickets d'attentes pour assurer la bonne gestion des files d'attentes. Le calcul du délai se fait moyennant une application développée par la DG CPR. D'après ² les résultats réalisés, le délai moyen d'attente n'a pas dépassé en 2020 la valeur cible de 5 minutes cette valeur doit être maintenue et respectée durant les années prochaines.

❖ **Indicateur 3.0.4.2 : Nombre des recettes des finances équipées par les TPE**

| Unité de l'indicateur | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Prévision 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Comparaison réalisation 2020 et prévision 2020 (1)/(2) | Prévision 2021 | Prévision 2022 |
|-----------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|---|----------------|----------------|
| Nombre | - | 104 | +104 (208) | 235 +131 | 100% | +104 | +50 |

Commentaire technique :

- ✓ **Définition de l'indicateur :** Dans le cadre de la concrétisation progressive de la stratégie de développement des moyens de paiement électronique au niveau des recettes des finances qui vise l'amélioration des services fournis et faciliter la possibilité de paiement moyennant les cartes est introduite pour le paiement de toutes les prestations sauf les créances constatées. Cette stratégie vise aussi à limiter la circulation de la liquidité dans les postes comptables, et ce pour limiter le risque de contamination par le COVID-19.
- ✓ **Méthode de calcul de l'indicateur :** Nombre de TPE dans les recettes des finances
- ✓ **Sources d'informations :** Unité des applications informatiques et des systèmes d'informations.

Analyse de l'écart entre les réalisations et les prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

En 2020, la deuxième vague des recettes des finances a bénéficié de la mise en place des TPE. Le nombre des recettes des finances équipées a atteint 235 avec l'objectif de continuer les actions de formation et de sensibilisation sur le mode d'emploi des TPE par les citoyens et les agents. L'Etat a encouragé leur utilisation par la prise en charge des frais afférents (mesure introduite au niveau de la Loi des Finances 2021).

Plusieurs sessions de formations ont été organisées au profit de 182 receveurs et agents sur l'utilisation des TPE.

Analyse de la réalisation de l'objectif :

Par rapport aux réalisations des 2 indicateurs, l'objectif a été atteint pour l'année 2020.

2-Présentation de l'exécution du budget du programme pour 2020

La concrétisation des objectifs stratégiques du programme comptabilité publique, nécessite la mise à disposition des moyens matériels et logistiques qui permettent de faciliter le travail des agents d'une part et d'améliorer les services fournis et de les rapprocher aux citoyens d'autre part.

Parmi les moyens les plus importants on cite la nécessité de fournir des locaux bien aménagés et bien entretenus selon des normes bien déterminées (exemple : Travaux d'aménagement et d'entretien de la recette des finances à Korba et la recette des finances à El Mjez elBab ...), le renouvellement des équipements et du matériel, la formation des cadres et agents, assurer la sécurité des locaux et des deniers et des valeurs ainsi que la sécurité des agents et des citoyens et toutes les mesures sanitaires contre le COVID-19.

Considérant tout ce qui précède, il est procédé à l'exécution du budget du programme de la comptabilité publique de l'année 2020, en crédit de paiement qui s'élève à 295179,844mille dinars comme suit :

Tableau n°3

Exécution du budget du programme pour l'année 2020 comparée aux prévisions

Répartition selon la nature de la dépense (crédits de paiement)

Unité : mille dinars

| Nature des Dépenses | | Prévisions 2020 | Réalizations 2020 (2) | Réalizations comparées aux prévisions | |
|---|-------------------------|---------------------------|-----------------------------|--|-------------------------------------|
| | | L.F. rectificative (1) | | Montant (2)-(1) | Taux de réalisation % (2)/(1) |
| Dépenses de rémunération | crédits de paiement | 233849 | 263535 | -504 | 99,81 |
| Dépenses de fonctionnement | crédits de paiement | 12595 | 13165 | -2053 | 86,47 |
| Dépenses d'intervention | crédits d'engagement | 23 | 20 | -2 | 88,53 |
| | crédits de paiement | 23 | 13 | -2 | 88,53 |
| Dépenses d'investissement | crédits d'engagement | 39481 | 28350 | -18830 | 60,08 |
| | crédits de paiement | 16095 | 8687 | -7408 | 53,97 |
| Dépenses des opérations financières | crédits d'engagement | - | - | - | - |
| | crédits de paiement | - | - | - | - |
| Total général | crédits d'engagement | 285948 | 306683 | -19582 | 94 |
| | crédits de paiement | 262562 | 285400 | 22838 | 109 |

Tableau n°4

Exécution du budget du programme pour l'année 2020 comparée aux prévisions

Répartition selon les sous programmes et les activités (crédits de paiement)

Unité : mille dinars

| Sous programme | Activités | Prévisions 2020 | Prévisions 2020 | Réalizations 2020 (2) | Réalisations comparées aux prévisions | Taux de réalisation % (2)/(1) |
|------------------|--------------|-----------------|---------------------------|--------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| | | L.F. Initiale | L.F. rectificative (1) | | Montant (2)-(1) | |
| Sous programme 1 | Activité n°4 | 282911,131 | 282911,131 | 275348,218 | 7562,913 | 97,33% |
| Sous programme 2 | Activité n°4 | 303,346 | 303,346 | 254,812 | 48,534 | 84,00% |
| Sous programme 3 | Activité n°4 | 394,029 | 394,029 | 372,655 | 21,374 | 94,58% |
| Sous programme 4 | Activité n°4 | 540,894 | 540,894 | 537,063 | 3,831 | 99,29% |
| Sous programme 5 | Activité n°4 | 447,739 | 447,739 | 442,180 | 5,559 | 98,76% |
| Sous programme 6 | Activité n°4 | 314,744 | 314,744 | 258,907 | 55,837 | 82,26% |
| Sous programme 7 | Activité n°4 | 412,543 | 412,543 | 402,716 | 9,827 | 97,62% |
| Sous programme 8 | Activité n°4 | 517,434 | 517,434 | 515,959 | 1,475 | 99,71% |
| Sous programme 9 | Activité n°4 | 471,834 | 471,834 | 452,182 | 19,652 | 95,83% |
| Sous programme A | Activité n°4 | 338,433 | 338,433 | 215,721 | 122,712 | 63,74% |
| Sous programme B | Activité n°4 | 404,956 | 404,956 | 264,248 | 140,708 | 65,25% |
| Sous programme C | Activité n°4 | 363,843 | 363,843 | 186,401 | 177,442 | 51,23% |
| Sous programme D | Activité n°4 | 187,957 | 187,957 | 120,757 | 67,200 | 64,25% |
| Sous programme E | Activité n°4 | 552,069 | 552,069 | 537,293 | 14,776 | 97,32% |
| Sous programme F | Activité n°4 | 340,201 | 340,201 | 331,643 | 8,558 | 97,48% |
| Sous programme G | Activité n°4 | 277,027 | 277,027 | 274,392 | 2,635 | 99,05% |
| Sous programme H | Activité n°4 | 377,557 | 377,557 | 377,393 | 0,164 | 99,96% |
| Sous programme I | Activité n°4 | 434,114 | 434,114 | 280,874 | 153,240 | 64,70% |
| Sous programme J | Activité n°4 | 302,949 | 302,949 | 214,571 | 88,378 | 70,83% |
| Sous programme K | Activité n°4 | 327,204 | 327,204 | 281,880 | 45,324 | 86,15% |
| Sous programme L | Activité n°4 | 689,506 | 689,506 | 488,848 | 200,658 | 70,90% |
| Sous programme M | Activité n°4 | 145,778 | 145,778 | 96,279 | 49,499 | 66,04% |
| Sous programme N | Activité n°4 | 331,701 | 331,701 | 249,104 | 82,597 | 75,10% |
| Sous programme O | Activité n°4 | 280,200 | 280,200 | 276,998 | 3,202 | 98,86% |
| Sous programme P | Activité n°4 | 628,019 | 628,019 | 177,937 | 450,082 | 28,33% |

| | | | | | | |
|------------------|--------------|-------------------|-------------------|-------------------|-----------------|---------------|
| Sous programme Q | Activité n°4 | 235,507 | 235,507 | 181,527 | 53,980 | 77,08% |
| Sous programme R | Activité n°4 | 422,540 | 422,540 | 390,811 | 31,729 | 92,49% |
| Sous programme S | Activité n°4 | 479,274 | 479,274 | 295,572 | 183,702 | 61,67% |
| Sous programme T | Activité n°4 | 515,037 | 515,037 | 327,907 | 187,130 | 63,67% |
| Sous programme U | Activité n°4 | 586,313 | 586,313 | 570,755 | 15,558 | 97,35% |
| Sous programme V | Activité n°4 | 615,965 | 615,965 | 485,510 | 130,455 | 78,82% |
| Sous programme W | Activité n°4 | 30,000 | 30,000 | 0,000 | 30,000 | 0,00% |
| Total | | 295179,844 | 295179,844 | 295179,844 | 9968,731 | 96,62% |

Analyse des résultats :

✓ **Dépenses de fonctionnement:**

Les crédits alloués aux dépenses de fonctionnement en 2020 ont diminué par rapport aux années précédentes, comme il a été enregistré une augmentation des arriérés de paiement des dépenses de consommation d'électricité, du gaz, de l'eau, du téléphone et du courrier administratif.

Il est à noter que la rareté des crédits budgétaires et leur diminution a engendré une difficulté voire l'impossibilité du renouvellement des équipements et du mobilier et des outils du travail en général dont le coût d'entretien a augmenté.

L'année 2020 a été caractérisée par la prise de mesures de lutte contre la propagation du COVID-19 dans tous les services du programme, à l'échelle nationale et régionale. Dans ce cadre, 400 mille dinars sont dépensés pour les achats de produits de nettoyage et de protection contre le COVID-19, les masques de protection et les gels désinfectants, ces dépenses ont été confiées aux différents chefs de sous-programmes afin de couvrir les besoins de leur région.

✓ **Dépenses d'investissement:**

65 pulvérisateurs ont été acquis au profit des régions afin de réaliser les opérations de désinfections des locaux réalisées en coordination avec les communes.

Dans ce cadre, une faible tendance de consommation des crédits programmés pour les dépenses d'investissement pour l'année 2020 est enregistrée, à cause de la situation exceptionnelle qu'a connu le pays suite au covid-19 et engendrant un effet négatif sur la marche normale des services publics, par conséquent, il a été enregistré la non consommation des crédits de paiement pour les projets suivants :

- Un retard enregistré dans l'exécution du marché portant sur l'acquisition du matériel informatique pour l'année 2019, sachant que le CIMF est la structure chargée de ce marché.
- La non consommation des crédits alloués pour l'acquisition du matériel roulant pour le compte de la DG CPR suite à l'interruption des procédures du marché public en 2020, par la DAFF du ministère des finances.
- Le retard des études des grands projets régionaux suite aux difficultés immobilières concernant les terrains qui ont été réservés au profit du ministère des Finances et la multitude des procédures : elles nécessitent des études topographiques , la préparation des TPD, des études préliminaires, préparation du dossier d'appels d'offre,... Parmi ces grands projets on peut citer: la construction du palais rue d'angele terre, la construction d'un palais des finances et 2 recettes des finances et 3 maisons de services à Gafsa, construction d'un groupe pour les finances AbulKassem Echebbi à Sfax....
- Un retard enregistré dans la réalisation des grands projets régionaux et le non paiement de la totalité du montant dû suite à l'arrêt des travaux durant la période de confinement général et la non participation des promoteurs aux marchés publics destinés aux régions de l'intérieur, la lenteur dans la réalisation des travaux selon les calendriers prévus, la multitude des procédures et la lenteur de la délégation des crédits et difficultés d'obtention des autorisations administratives...

Programme Services Budgétaires

Programme 4 : Services budgétaires

Chef de programme: MmeDorsaf Kouais (à partir de l'année 2020)

1- Présentation et analyse des résultats de performance :

Objectif stratégique n° 4.1.1 : Améliorer la qualité des prévisions du budget de l'Etat

❖ **Indicateur 4.1.1.1 Ecart entre les prévisions et les réalisations des recettes fiscales :**

| Unité de l'indicateur | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Prévision 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Comparaison réalisation 2020 et prévision 2020 (1)/(2) | Prévision 2021 | Prévision 2022 |
|-----------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|---|----------------|----------------|
| pourcentage | 4.2 | 6.3 | 2 | 17 | 850% | 3 | 3 |

Commentaire technique:

✓ **Définition de l'indicateur:** Pourcentage de l'écart entre le total des recettes fiscales réalisées et les prévisions des recettes fiscales inscrites dans la loi des finances.

Mode de calcul de l'indicateur : $ER = (|x - \hat{x}|) / x$.

Sachant que x est la valeur réalisée des recettes fiscales et \hat{x} est la valeur des recettes fiscales prévues dans le cadre de la loi des finances.

Sources d'informations le système d'information « RAFIC »

Analyse de l'Ecart entre les estimations et les réalisations de l'indicateur pour l'année 2020 :

L'indicateur «Ecart entre les prévisions et les réalisations des recettes fiscales » a atteint 17% en 2020, contre 2% estimé dans le programme annuel de performance pour l'année 2020, ce qui signifie que l'écart prévu a été dépassé huit fois et demi, ce qui indique une baisse de la qualité de l'indicateur.

Cela est dû à la diminution de l'exécution des ressources fiscales de 4.612 MD par rapport aux prévisions de la loi des finances initiale en rapport avec la pandémie et son impact sur l'économie tunisienne, notamment :

-une récession économique, sans précédent (-8,8% contre 2,7% hypothèse retenue dans la loi de finances initiale) entraînée par la pandémie du Covid-19 et les répercussions des mesures prises pour faire face à la crise sanitaire (confinement général) ainsi que les mesures fiscales et financières décrétées pour soutenir les personnes et les entreprises impactées par la pandémie.

- une baisse du prix moyen du baril (41.7 dollars en 2020 contre 65 dollars comme hypothèse retenue dans les prévisions de la loi des finances de l'année 2020, ce qui a impliqué une baisse de l'impôt sur les sociétés pétrolières

- une diminution des importations aux prix courants de 18.7% en 2020 contre une augmentation de 9% retenue pour les prévisions initiales de la loi des finances ce qui a conduit à la baisse des recettes fiscales liées au régime douanier.

Il convient de noter que si on prend en considération les prévisions de la loi des finances rectificative, l'indicateur « Ecart entre les prévisions et les réalisations des recettes fiscales » atteindra 2.7%.

❖ **Indicateur 4.1.1.2 : Ecart entre les prévisions et les réalisations des dépenses d'investissement**

| Unité de l'indicateur | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Prévision 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Comparaison réalisation 2020 et prévision 2020 (1)/(2) | Prévision 2021 | Prévision 2022 |
|-----------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|---|----------------|----------------|
| pourcentage | 2.7 | 5.2 | 0.1 | 3 | 3000% | 0.1 | 0.1 |

Commentaire technique :

- ✓ **Définition de l'indicateur:** Taux d'écart entre les réalisations et les prévisions fixées par la loi de finances relatives aux dépenses d'investissement liées aux ressources générales du budget de l'Etat et sur des ressources extérieures affectées.

$$ER = (|x - \bar{x}|) / \bar{x}$$

- ✓ **Méthode de calcul de l'indicateur**

- ✓ **Sources d'informations :** Systèmes d'Information AMED et ADEB.

Analyse de l'écart entre les réalisations et les prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

Pour l'année 2020, l'écart en pourcentage entre les réalisations et les prévisions des dépenses d'investissement a été estimé à 0,1% contre un écart (positif) de 3% atteint et ce suite à un dépassement significatif des dépenses d'investissement réalisées par rapport à celles prévues. Ce qui a entraîné une baisse de la qualité de l'indicateur.

Cette baisse de la qualité de l'indicateur s'explique comme suit :

- Dans le cadre de la loi des finances rectificative de 2020, et dans le but de régulariser les arriérés de l'administration envers les entrepreneurs de travaux publics, les dépenses d'investissement ont été augmentées pour chacune des missions suivantes: équipement et habitat (+205 MD) et jeunesse et sports (+50 MD).

- D'autre part, et face à la pression qu' a connu les crédits de paiement pour certaines missions, notamment pour le règlement des travaux publics, une partie des dépenses d'investissement supplémentaires a été financée par les dépenses imprévues et non réparties, exemple des investissements de la mission agriculture dans les limites de 129 MD

Analyse des réalisations de l'objectif : -

De manière générale, une baisse a été enregistrée dans la réalisation de l'objectif " Améliorer la qualité des prévisions du budget de l'Etat " compte tenu de la période exceptionnelle liée à l'apparition de la pandémie de Covid-19 et de son impact sur les hypothèses considérées au cours de la préparation du budget de l'État au niveau des ressources et des dépenses.

Objectif stratégique 4.1.2 : Mettre en œuvre les dispositions de la nouvelle loi organique du budget

❖ Indicateur 4.1.2.1 : le pourcentage des comptes spéciaux dont les dépenses sont conformes avec la nature de leurs recettes

| Unité de l'indicateur | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Prévision 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Comparaison réalisation 2020 et prévision 2020 (1)/(2) | Prévision 2021 | Prévision 2022 |
|-----------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|---|----------------|----------------|
| pourcentage | 50 | 50 | 50 | 50 | 100% | 100 | - |

Commentaire technique :

- ✓ **Définition de l'indicateur:** le pourcentage des Comptes Spéciaux dont les dépenses s'alignent avec leurs ressources soit les Comptes Spéciaux du Trésor et les comptes de Concours.
- ✓ **Méthode de calcul de l'indicateur :** nombre des Comptes Spéciaux (Comptes Spéciaux du Trésor et les Comptes de Concours) dont les dépenses s'alignent avec leurs ressources/ nombre total des comptes spéciaux.
- ✓ **Sources d'informations :** l'équipe de travail chargée des comptes spéciaux.

Analyse de l'écart entre les réalisations et les prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

Pour l'année 2020, le même pourcentage prévu (50%) a été maintenu pour les comptes spéciaux dont les dépenses s'alignent avec leurs ressources. Il s'agit du même pourcentage atteint en 2018 et 2019.

L'évolution de cet indicateur dépend de l'état d'avancement des travaux de l'équipe chargée des comptes spéciaux. Ces travaux consistent tout d'abord à faire un diagnostic pour ces comptes, notamment ceux créés avant la promulgation de la loi organique du budget. Il s'agit ensuite de faire une évaluation pour avancer les recommandations nécessaires dans le but de réduire leur nombre ou de trouver la formule appropriée pour faire correspondre leurs ressources à la nature de leurs interventions ou à la nature de leur création.

Analyse des réalisations de l'objectif :

Cet indicateur s'est stabilisé à 50% depuis 2018, les travaux de ladite équipe ayant connu un rythme relativement lent qui n'a pas dépassé le stade du diagnostic. De plus, compte tenu de la situation sanitaire particulière, cette équipe ne s'est pas réunie au cours de l'année 2020.

❖ **Indicateur 4.1.2.2 : Taux d'évolution dans l'élaboration de la nomenclature cible:**

| Unité de l'indicateur | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Prévision 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Comparaison réalisation 2020 et prévision 2020 (1)/(2) | Prévision 2021 | Prévision 2022 |
|-----------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|---|----------------|----------------|
| pourcentage | 57 | 80 | 80 | 86 | 107.5% | 100 | - |

Commentaire technique :

- ✓ **Définition de l'indicateur:** cet indicateur représente l'avancement de la préparation de la nomenclature cible des dépenses du budget de l'Etat.

- ✓ **Méthode de calcul de l'indicateur** : nombre de parties auxquelles la classification finale a été préparée/le nombre total des parties.
- ✓ **Sources d'informations** : l'équipe de travail chargée de la préparation de la nomenclature cible des dépenses du budget de l'Etat.

Analyse de l'écart entre les réalisations et les prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

Le taux d'évolution de l'élaboration de la nomenclature cible est de 86% pour l'année 2020. Selon les données fournies l'équipe de travail chargée de la préparation de la nomenclature cible des dépenses, ce taux concerne les parties suivantes: les dépenses de rémunération, les dépenses de gestion; les dépenses d'interventions, les dépenses des opérations financières, les charges de financement et les dépenses imprévues et non réparties.

Quant aux dépenses d'investissement, les travaux liés à la préparation de leur nomenclature ne sont pas encore terminés.

La nomenclature cible sera appliquée à partir de 2022 après son approbation et ce dans le cadre de la préparation du budget de l'Etat de 2023.

Analyse des réalisations de l'objectif :

De manière globale, l'atteinte de l'objectif de «Mettre en œuvre les dispositions de la nouvelle loi organique du budget » dépend du rythme des travaux des équipes bénéficiaires d'une assistance technique et lié à des délais fixés par cette loi.

Objectif stratégique 4.1.3: Améliorer la transparence budgétaire

❖ Indicateur 4.1.3.1: Délais de publication des données sur le suivi de l'exécution du budget de l'Etat.

| Unité de l'indicateur | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Prévision 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Comparaison réalisation 2020 et prévision 2020 (1)/(2) | Prévision 2021 | Prévision 2022 |
|-----------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|---|----------------|----------------|
| Jour | 58 | 58 | 38 | 55 | 145% | 35 | 35 |

Commentaire technique :

- ✓ **Définition de l'indicateur** : l'indicateur vise à mesurer les délais de publication des données mensuelles de suivi de l'exécution du budget de l'Etat. Ces données sont publiées sur le portail du

ministère des finances sous forme d'un bulletin mensuel sur les résultats provisoires de l'exécution du budget de l'Etat.

✓ **Méthode de calcul de l'indicateur** : la moyenne annuelle du nombre de jours séparant la fin du mois en question et la date de publication du bulletin mensuel de l'exécution de budget de l'Etat.

✓ **Sources d'informations**: Le site web du Ministère des Finances

Analyse de l'écart entre les réalisations et les prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

Le nombre de jours moyen annuel pour la publication des résultats mensuels de l'exécution du budget de l'Etat a été de 55 jours, contre 38 jours prévus. Alors, les réalisations ont dépassé les prévisions de 145%, ce qui signifie une baisse de la performance de l'indicateur. Cette baisse est principalement due à la période de confinement générale, durant les mois de mars, avril et mai de l'année 2020, en relation avec les mesures de prévention du virus COVID-19, ce qui a entraîné la prolongation des délais de publication du bulletin mensuel sur les résultats provisoires de l'exécution du budget de l'Etat pour les premiers mois de l'année.

❖ **Indicateur 4.1.3.1: Périodicité de la publication des rapports relatifs au budget de l'Etat**

| Unité de l'indicateur | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Prévision 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Comparaison réalisation 2020 et prévision 2020 (1)/(2) | Prévision 2021 | Prévision 2022 |
|-----------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|---|----------------|----------------|
| Mois | 5.8 | 4.8 | 3 | 4.1 | 137% | 3 | 2.5 |

Commentaire technique :

Définition de l'indicateur : L'indicateur permet de mesurer la période nécessaire à la publication du rapport semestriel du budget de l'Etat qui est préparé par la Direction Générale des Ressources et des Equilibres depuis 2014, dans le cadre de l'adhésion de la Tunisie à l'initiative du gouvernement ouvert et afin de renforcer les principes de la transparence et l'amélioration du classement de la Tunisie au niveau de l'indice de budget ouvert, « Open Budget Index ».

Le rapport semestriel du budget de l'Etat montre les résultats semestriels de l'exécution du budget de l'Etat et les compare avec les prévisions de l'année en cours en montrant ainsi les mesures et les dispositions requises pour maintenir l'équilibre budgétaire.

La valeur souhaitée de cet indicateur est estimée à 3 mois, comme moyenne de 2 mois pour la publication du rapport du premier semestre de l'année en cours et de 4 mois la publication du second rapport semestriel.

✓ **Méthode de calcul de l'indicateur** : La moyenne du nombre de mois séparant la fin du semestre concerné par la publication de rapport et la date de publication effective du rapport sur le site web du Ministère des Finances.

✓ **Sources d'informations** : Le site web du Ministère des Finances.

Analyse de l'écart entre les réalisations et les prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

L'indicateur relatif aux délais de publication du rapport semestriel sur le budget de l'Etat s'est élevé à 4,1 mois, contre 3 mois prévus dans le cadre du projet annuel de performance de l'année 2020. Alors, les réalisations ont dépassé les estimations de 137%, ce qui indique une baisse de la performance de l'indicateur.

Cette baisse est due au fait que la préparation du rapport semestriel du budget de l'Etat passe par plusieurs étapes et nécessite beaucoup de données extérieures au programme et à l'administration, afin de fournir des informations pertinentes et des analyses appropriées et instaurer la transparence des finances publiques.

Sachant que, la période de confinement général qu'a connu tous les départements au cours des mois de mars, avril et mai de l'année 2020, en rapport avec les mesures de prévention de la pandémie, a entraîné à la prolongation des délais de publication du rapport semestriel de budget de l'État.

Il convient de noter que la qualité de l'indicateur mentionné continue de s'améliorer par rapport aux résultats obtenus en 2019 (4,8 mois) et 2018 (5,8 mois).

Analyse des réalisations de l'objectif :

l'objectif souhaité « améliorer la transparence budgétaire » n'est pas atteint, suite à la prolongation des délais de publication des rapports sur l'exécution de budget de l'Etat liée essentiellement aux répercussions des mesures prises pour faire face à la crise sanitaire (le confinement général).

II- L'exécution du budget du programme pour l'année 2020

Le total des crédits exécutés pour l'année 2020 s'est élevé à 8130 mille dinars crédits d'engagement et 8123 crédits de paiement contre 8411 mille dinars crédits d'engagement et 8331

mille dinars crédits de paiement selon les estimations de la loi des finances rectificative avec un taux de réalisation de 98% engagement et paiement.

Tableau n° 1

Exécution du budget de la mission pour l'année 2020 par rapport aux prévisions

Répartition par nature de la dépense

Unité : mille dinars

| Dépenses | | Prévisions L.F. complémentaire (1) | Réalizations 2020 (2) | Réalizations comparées aux prévisions | |
|---------------------------|----------------------|--|-----------------------------|--|-------------------------------------|
| | | | | Le montant (2)-(1) | Taux de réalisation % (2)/(1) |
| Rémunération | Crédits de paiement | 7442 | 7344 | -98 | 99% |
| Gestion | Crédits de paiement | 654 | 574 | -80 | 88% |
| Interventions | Crédits d'engagement | 0 | 0 | 0 | - |
| | Crédits de paiement | 0 | 0 | 0 | - |
| Investissement | Crédits d'engagement | 315 | 212 | -103 | 90.21% |
| | Crédits de paiement | 235 | 210 | -25 | 89% |
| Opérations financières | Crédits d'engagement | 0 | 0 | 0 | - |
| | Crédits de paiement | 0 | 0 | 0 | - |
| Total général | Crédits d'engagement | 8411 | 8130 | -281 | 98% |
| | Crédits de paiement | 8331 | 8128 | -203 | 98% |

- Sans tenir compte des ressources propres des établissements publics

-Les dépenses de rémunération: pour le programme « services budgétaires », le taux d'exécution des crédits de rémunération a atteint 99% par rapport aux prévisions pour l'année 2020. Il est à noter que la loi des finances rectificative 2020 a redistribué les dépenses de rémunération entre les différents programmes de la mission des finances .Le programme « services budgétaires » a connu une diminution de 420 mille dinars et cela après la révision des besoins réels suite à la concrétisation de certaines promotions.

- Les dépenses de gestion: l'exécution des crédits des dépenses de gestion a atteint 88% par rapport aux prévisions inscrites dans la loi des finances rectificative 2020 soit un écart négatif de 80 mille dinars. Il est à noter que les crédits d'engagement représentent 94% des crédits inscrits et que le programme « services budgétaires » n'a pas réalisé ses engagements prévus (en paiement).

-Les Dépenses d'investissement: Le taux d'exécution des crédits d'engagement des dépenses d'investissement a atteint un taux de 67.28% par rapport aux crédits d'engagements inscrits dans la loi des finances rectificative 2020. L'écart est dû au réengagement des dépenses des contrats de l'année 2019 en cours et non achevés dont principalement les travaux d'aménagement du siège social du ministère à Kasbah avec une valeur de 205.377 mille dinars.

L'année 2020 a également connu la perturbation de la réalisation de certains marchés et consultations dont principalement l'acquisition de moyens de transport pour l'année 2020 et du matériel informatique pour l'année 2020.

Tableau n°4

Exécution du budget du programme pour l'année 2020 comparée aux prévisions

Répartition selon les sous programmes et les activités (crédits de paiement)

Unité : mille dinars

| Sous programme | Activités | Prévisions 2020 | Prévisions 2020 | Réalizations 2020 (2) | Réalisations comparées aux prévisions | Taux de réalisation % (2)/(1) |
|---|---|-----------------|------------------------|--------------------------|---------------------------------------|----------------------------------|
| | | L.F. Initiale | L.F. rectificative (1) | | Montant (2)-(1) | |
| Sous programme 1 : La gestion des ressources et des dépenses | Activité 1 : Gérer le budget de l'État | 8580 | 8160 | 7425 | -735 | 91% |
| | Activité 2 : Diriger les travaux liés à la mise en œuvre des exigences de la nouvelle loi organique du budget | 171 | 171 | 703 | 532 | 411% |
| Total | | 8751 | 8331 | 8128 | -203 | 98% |

2-2 exécution budgétaire par activité :

L'année 2020 a connu :

1) une redistribution des dépenses de rémunération alloués à l'activité 1 et l'activité 2. Etant donné qu'au début les crédits étaient totalement inscrits dans l'unité opérationnelle 1 activité 1. Cette démarche est adoptée pour tous les programmes de la mission.

2) Le virement d'un montant de 48 mille dinars au profit des dépenses de gestion de l'unité opérationnelle 2 activité 2 à l'unité opérationnelle 1 activité 1.

Programme Dette Publique

Programme n°5 : Dette Publique

Chef de programme: Mme Kawther Babia (à partir de l'année 2015)

1- Présentation et analyse des résultats de performance :

Objectif 5.1.1 : Améliorer la Gestion des coûts et risques inhérents à la Dette Publique

L'amélioration de la gestion des coûts et risques inhérents à la dette publique est l'une des principales priorités du Programme Dette publique et ce, à travers la diversification de la structure du portefeuille de la dette et en faisant recours aux différentes ressources de financement accessibles afin de minimiser le Cout-Risque de la Dette publique.

Le portefeuille de la dette publique est exposé à de nombreux risques (risque de taux d'intérêt, risque de change, risque de refinancement...) qui sont susceptibles d'affecter l'encours et le coût de la dette.

Ainsi, la structure responsable de la gestion de la dette doit assurer la maîtrise de ces risques :

- En réduisant le risque de change à travers l'optimisation du recours au financement intérieur et le renforcement de la part de la dette en monnaie locale (dinars) dans la structure de portefeuille de la dette, avec l'augmentation de la part de la dette extérieure libellée en Euro afin d'assurer la couverture naturelle de risque de change ;
- En réduisant le risque de taux d'intérêt lié à la part de la dette à taux variable ;
- En réduisant le risque de refinancement et ce, en essayant d'étaler les maturités de la dette et éviter de contracter des prêts à court terme (lorsque c'est possible).

❖ Indicateur 4.1.1.1 Le coût moyen de la dette publique

| Unité de l'indicateur | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Prévision 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Comparaison réalisation 2020 et prévision 2020 (1)/(2) | Prévision 2021 | Prévision 2022 |
|-----------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|---|----------------|----------------|
| Pourcentage | 4.1 | 3.9 | 4.3 | 4.4 | 97.3% | 4.3 | 4.2 |

Commentaire technique:

- ✓ **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur permet de suivre l'évolution du coût annuel de la dette.
- ✓ **Mode de calcul de l'indicateur** : Division de la charge de l'année (intérêts + commissions) par l'encours de la dette brute de l'année précédente.
- ✓ **Sources d'informations** : Le Système Informatique pour l'Administration de la Dette Extérieure 'SIADÉ', une base de données interne de suivi de la dette intérieure.

Analyse de l'Ecart entre les estimations et les réalisations de l'indicateur pour l'année 2020 :

En ce qui concerne l'année 2020, le coût moyen de la dette publique a enregistré une légère hausse en comparaison avec son niveau enregistré lors des années antérieures. En effet, le coût de la dette a atteint 4.4% dépassant les prévisions du PAP 2020 (environ 4.3%), et enregistrant un taux de réalisation de 97.3%.

Ceci est attribuable, principalement, aux retombées de la pandémie COVID-19, causant l'augmentation du taux d'endettement et l'élargissement des besoins de financement du budget de l'Etat par rapport à ceux prévus dans le cadre de la loi des finances de 2020, et nécessitant la mobilisation des financements complémentaires assurée en grande partie par le recours aux émissions de l'emprunt intérieur (notamment les bons de Trésor à court terme) ; ce qui a entraîné la hausse du cout d'émission.

❖ **Indicateur 5-1-1-2 : La Part de la dette intérieure dans la dette publique.**

| Unité de l'indicateur | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Prévision 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Comparaison réalisation 2020 et prévision 2020 (1)/(2) | Prévision 2021 | Prévision 2022 |
|-----------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|---|----------------|----------------|
| pourcentage | 26 | 29.1 | 25 | 34.1 | 136.5% | 26 | 26 |

Commentaire technique:

- ✓ **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur permet de suivre l'évolution de la part de la dette intérieure du total du portefeuille de la dette étant donné que la dette intérieure (en dinars) n'est pas exposée au risque de change (contrairement à la dette extérieure).
- ✓ **Mode de calcul de l'indicateur** : Division de l'encours de la dette intérieure (pour l'année N) par l'encours de la dette publique (pour l'année N).

✓ **Sources d'informations :**

- Le Système Informatique pour l'Administration de la Dette Extérieure 'SIADE',
- Une base de données interne de suivi de la dette intérieure.

Analyse de l'Ecart entre les estimations et les réalisations de l'indicateur pour l'année 2020 :

Pour l'année 2020, la part de la dette intérieure a enregistré une hausse notable par rapport aux années 2019 et 2018 pour s'élever à 34.1%, contre 25% prévu initialement dans le projet annuel de performance 2020. Ainsi, le taux de réalisation de cet indicateur a atteint 136.5%.

L'évolution de la part de la dette intérieure est imputable à l'augmentation des ressources d'emprunts intérieurs résultant principalement de l'émission de nouveaux bons de Trésor et des prêts syndiqués en devises. Ainsi, les ressources d'emprunts intérieurs mobilisés au cours de l'année 2020 ont atteint 11126.3 MD, largement au-delà de 2400 MD prévu dans le cadre de la loi des finances de l'année.

❖ **Indicateur 5-1-1-3 : La Durée de vie moyenne de la dette publique**

| Unité de l'indicateur | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Prévision 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Comparaison réalisation 2020 et prévision 2020 (1)/(2) | Prévision 2021 | Prévision 2022 |
|-----------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|---|----------------|----------------|
| Année | 6.8 | 6.4 | ≥7 | 6.1 | 86.6% | ≥7 | ≥7 |

Commentaire technique :

✓ **Présentation de l'indicateur :** l'évaluation de risque de refinancement se fait principalement à travers le suivi de la durée de vie moyenne de la dette publique. En effet, le suivi de cet indicateur se fait en vue de réduire le risque de refinancement et d'éviter les pics de remboursement.

✓ **Mode de calcul :** Division de la somme (durée de remboursement * principal de la dette publique) par l'encours de la dette publique.

✓ **Sources d'informations :**

- Le Système Informatique pour l'Administration de la Dette Extérieure 'SIADE',
- Une base de données interne de suivi de la dette intérieure.

Analyse de l’Ecart entre les estimations et les réalisations de l’indicateur pour l’année 2020 :

Cet indicateur a enregistré un taux de réalisation de 86.6%. Il y a lieu de signaler qu’au cours de ces dernières années, la durée de vie moyenne de la dette publique a accusé un repli pour revenir à 6 ans en 2020. Cette baisse est liée essentiellement à la baisse de la durée de vie moyenne de la dette intérieure (moins de 5 ans) et ce, à cause de la concentration de la demande des investisseurs sur les bons du Trésor assimilables d’une durée inférieure ou égale à 6 ans et la multitude des émissions de bons de Trésor à court terme, ainsi qu’à la baisse de la durée de vie moyenne de la dette extérieure dû au recours aux prêts obligataires à moyen terme.

❖ **Indicateur 5-1-1-4 : la part de la dette à refixer dans un an**

| Unité de l’indicateur | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Prévision 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Comparaison réalisation 2020 et prévision 2020 (1)/(2) | Prévision 2021 | Prévision 2022 |
|-----------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|---|----------------|----------------|
| Pourcentage | 35 | 36.1 | ≤40% | 39.8 | 100.5% | ≤40% | ≤40% |

Commentaire technique :

- ✓ **Présentation de l’indicateur :** Le calcul de la part de la dette à refixer dans un an s’inscrit dans le cadre de la recherche de la maîtrise du risque de taux d’intérêt.
- ✓ **Mode de calcul :** Division de la somme (encours de la dette à taux variable + principal de la dette à taux fixe (dont la maturité est inférieure à une année)) par l’encours de la dette publique.
- ✓ **Sources d’informations :**

Le Système Informatique pour l’Administration de la Dette Extérieure ‘SIADE’,
Une base de données interne de suivi de la dette intérieure.

Analyse de l’Ecart entre les estimations et les réalisations de l’indicateur pour l’année 2020 :

Concernant l’année 2020, l’indicateur 5-1-1-4 a enregistré un taux de réalisation de 100.5%. En fait, la part de la dette à refixer dans un an a atteint 39.8% pendant 2020, en deçà des prévisions de l’année (inférieure ou égale à 40%).

Cela signifie qu'environ 39.8% du portefeuille de la dette publique est exposé au risque de taux d'intérêt.

Analyse des réalisations de l'objectif:

Les indicateurs associés à l'objectif : 'Améliorer la Gestion des coûts et risques inhérents à la Dette Publique' ont réalisé des résultats mitigés en 2020. En effet, pour certains indicateurs, les réalisations ont largement dépassé les prévisions incluses dans le projet annuel de performance 2020, notamment pour la part de la dette intérieure. Cependant, pour d'autres indicateurs on constate une baisse des taux de réalisation, particulièrement pour les indicateurs qui servent à l'évaluation des risques de portefeuille de la dette publique comme 'la durée de vie moyenne de la Dette'.

En effet, l'année 2020, profondément marquée par la pandémie COVID-19, a présenté plusieurs défis pour l'économie tunisienne. La crise sanitaire et ses retombées économiques et financières ont lourdement affecté la situation des finances publiques, en témoigne l'amplification du déficit budgétaire et la baisse des ressources propres de l'Etat qui ont fortement pesé sur le portefeuille de la dette. Ainsi, les mesures d'urgence prises pour freiner la propagation de la pandémie ont induit l'augmentation de l'encours de la dette et du taux d'endettement passant à 79.49% au terme de l'année 2020.

Objectif 5.1.2 : Développer le marché intérieur des titres de Trésor

Le développement du marché intérieur des titres de trésor est l'un des objectifs principaux du programme 'Dette Publique' et ce, afin de mobiliser les ressources d'emprunt nécessaires pour couvrir les besoins de financement et réduire la part de la dette extérieure et optimiser le recours au financement intérieur.

❖ Indicateur 5-1-2-1 : le nombre d'adjudications par an

| Unité de l'indicateur | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Prévision 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Comparaison réalisation 2020 et prévision 2020 (1)/(2) | Prévision 2021 | Prévision 2022 |
|------------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|---|----------------|----------------|
| Nombre d'adjudications | 25 | 36 | 48 | 63 | 131.25% | 48 | 48 |

Commentaire technique :

- ✓ **Présentation de l'indicateur** : Cet indicateur concerne le suivi du nombre des adjudications réalisées annuellement afin de veiller à la régularité des émissions.
- ✓ **Mode de calcul** : Le nombre annuel des adjudications réalisées.
- ✓ **Sources d'informations** : Le Système des adjudications des Bons de Trésor (SBT).

Analyse de l'Ecart entre les estimations et les réalisations de l'indicateur pour l'année 2020 :

Le nombre d'adjudications par an a enregistré un taux de réalisation exceptionnel au terme de l'année 2020. Ainsi, 63 adjudications ont été réalisées durant toute l'année, se répartissant entre 13 adjudications de bons de Trésor assimilables (BTA) et 50 adjudications de bons de Trésor à court terme (BTCT), contre 36 adjudications réalisées en 2019 et 25 adjudications en 2018. Il y a lieu de noter que les prévisions de l'année 2020 étaient uniquement de l'ordre de 48 adjudications (soit 12 adjudications pour les bons du Trésor assimilables et 36 adjudications pour les bons de Trésor à court terme à raison de 3 adjudications par mois).

Ainsi, afin de financer le budget de l'Etat et face aux difficultés accrues de la Tunisie pour la mobilisation des ressources extérieures provoquées par la propagation de la pandémie et ses répercussions sur le plan économique et social, la Direction Générale de la Gestion de la Dette et de la Coopération Financière (DGGDCF) a eu un recours plus accru au marché obligataire des bons de Trésor et ce, en gardant une présence régulière sur le marché intérieur et en assurant des émissions par voie d'adjudication hebdomadaire pour les BTCT et par voie d'adjudication mensuelle et bimensuelle pour les BTA.

❖ Indicateur 5-1-2-2 : le volume de transactions sur le marché secondaire

| Unité de l'indicateur | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Prévision 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Comparaison réalisation 2020 et prévision 2020 (1)/(2) | Prévision 2021 | Prévision 2022 |
|-----------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|---|----------------|----------------|
| Pourcentage | 24.18 | 15.52 | 28 | 41.08 | 146.7% | 29 | 30 |

Commentaire technique :

✓ **Présentation de l'indicateur :** Cet indicateur permet d'assurer le suivi de la performance du marché secondaire des bons de Trésor. En fait, un marché secondaire hautement liquide est un élément clé pour le développement du marché primaire des titres de l'Etat.

✓ **Mode de calcul :** Division du volume de transactions sur le marché secondaire par l'encours de la dette Intérieure.

✓ **Sources d'informations :** Les statistiques de Tunisie Clearing.

Analyse de l'Ecart entre les estimations et les réalisations de l'indicateur pour l'année 2020 :

Le volume de transactions sur le marché secondaire a enregistré une nette amélioration en 2020 en comparaison aux années antérieures, s'élevant à 41.1% contre 15.5% réalisé en 2019. En effet, les réalisations de cet indicateur ont dépassé les prévisions d'environ 46.7% (taux de réalisation=146.7%).

Cette évolution est essentiellement attribuable à la multitude des opérations d'Open Market réalisées par la BCT.

Analyse des réalisations de l'objectif :

Les indicateurs relatifs à l'objectif 5.1.2 : Développer le marché intérieur des titres de Trésor ont réalisé des résultats exceptionnels au cours de l'année 2020, dépassant les prévisions fixées pour l'année pour les 2 indicateurs. Ceci s'explique par :

- Le recours massif à la dette intérieure pour la mobilisation des ressources nécessaires pour financer le budget suite à la crise sanitaire et économique.

Les émissions des bons de Trésor ont atteint 5701.8 MD, dont 2440.7 MD sous forme de bons de Trésor 52 semaines (BTCT) et 3261.1 MD pour les bons de Trésor assimilables (BTA),

- Les efforts déployés pour développer le système des adjudications des bons de Trésor (SBT) et pour respecter le cahier des charges des Spécialistes en Valeurs du Trésor.

Compte tenu de la particularité du contexte économique, la Direction Générale de la Gestion de la Dette et de la Coopération Financière (DGGDCF) a continué au cours de l'année 2020 de suivre une stratégie de financement basée sur les éléments suivants :

- Maintenir une présence régulière sur le marché intérieur des bons de Trésor, pour toutes les maturités tout en tenant compte de l'évolution des conditions de marché.

- Poursuivre l'adoption d'une politique de gestion active de la dette intérieure, en effectuant des opérations d'échange des bons du Trésor afin de réduire le risque de refinancement et pour éviter d'avoir des pics de remboursement pour certains mois. Dans ce contexte, et en coordination avec les Spécialistes en Valeurs du Trésor, la DGGDCF a procédé à deux opérations d'échange au cours de l'année 2020 qui concernent les lignes suivantes :

*Bons du Trésor Assimilables 5.5% Février 2020,

* Bons du Trésor Assimilables 5.5% Octobre 2020,

- Prendre en considération le rythme d'évolution du taux d'intérêt sur le marché monétaire et ce, afin de choisir les meilleures offres en optimisant le coût (taux d'intérêt), la période de remboursement (en étalant les maturités de la dette et éviter les pics de remboursement afin de réduire le risque de refinancement à moyen terme) et les besoins de la trésorerie.

- Assurer une évaluation de la performance des spécialistes en valeurs du Trésor (SVT) afin de mettre à jour la liste des SVT actifs en respectant les exigences du cahier des charges des SVT conclu le 8 juin 2016, qui considère tout SVT dont le score est inférieur à 5% (sur l'ensemble des deux marchés : primaire et secondaire), et inférieur à 3% sur le marché primaire retiré de la liste.

-Mettre en exploitation l'application web sécurisée « Système des adjudications des Bons de Trésor ».

Objectif 5.1.3 : Améliorer le rythme de règlement des dépenses sur les crédits extérieurs affectés des projets

❖ Indicateur 5.1.3.1 : Part des dépenses exécutées et non régularisées par rapport aux Dépenses exécutées sur crédits extérieurs affectés

| Unité de l'indicateur | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Prévision 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Comparaison réalisation 2020 et prévision 2020 (1)/(2) | Prévision 2021 | Prévision 2022 |
|-----------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|---|----------------|----------------|
| Pourcentage | 42 | 44.2 | ≤ 7 | 39.7 | 18 | ≤ 5 | ≤ 5 |

Commentaires techniques :

✓ **Définition de l'indicateur :** cet indicateur permet de montrer le pourcentage des dépenses non régularisées (non payées) sur le système « ADEB » au titre des crédits extérieurs affectés du total des dépenses réalisées.

✓ **Méthode de calcul de l'indicateur :** division du total (dépenses réalisées au titre des crédits extérieurs affectés – dépenses payés)/dépenses réalisées.

✓ **Source de l'information :** collecte des données spécifiques à cet indicateur de la base de gestion de la dette extérieure « SIADE » et « ADEB » et le relevé des comptes spéciaux de crédits ouvert en devises chez la Banque Centrale de Tunisie.

Analyse de l'écart entre la réalisation par rapport aux prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

L'indicateur des dépenses exécutées et non régularisées par rapport aux Dépenses exécutées sur crédits extérieurs affectés a enregistré une hausse, ceci est due au fait que ce que les maitres d'ouvrages des projets n'ont pas pu régulariser dans les délais pour les raisons suivantes :

- L'année 2020 est la première année de l'application des dispositions de la loi organique du budget exigeant la régularisation des dépenses relatives à l'exécution des projets de l'Etat financés par crédits extérieurs à caractère limitatif (ne dépasse pas le 20 janvier) contrairement aux années précédentes ou la période de la régularisation s'est étendue au mois de juillet de l'année qui suit la période de l'exécution des dépenses.

-Des problèmes techniques de mise à jour des systèmes Siade et Adab en conformité aux dispositions de la nouvelle loi organique du Budget.

-Non inscription de crédits de paiement suffisants pour permettre aux ministères et structures sous tutelle de régulariser les dépenses exécutées sur crédits extérieurs tel que le ministère du transport et logistique en plus du dépassement du volume des dépenses du montant inscrit au niveau de la loi des finances.

-Le non-respect de certaines structures exécutantes des projets de l'Etat aux dispositions du circulaire du ministre des finances du 20 septembre 2008 qui s'est répercuté négativement sur les délais de la préparation de loi de règlement du budget de l'Etat.

Analyse des réalisations de l'objectif :

Cet objectif vise à améliorer le rythme de régularisation des dépenses sur crédits extérieurs affectés sur les systèmes" SIADE" et" ADEB " et ce par le suivi de l'enregistrement et la régularisation des dépenses réalisées sur les crédits extérieurs affectés à partir des systèmes d'information sus visé. L'atteinte de cet objectif nécessite la coordination entre tous les intervenants du processus de régularisation (CGABE, BCT, PGT, les Ministères et structures exécutantes des projets de l'Etat et le CIMF) et ce dont le but de garantir la régularisation des

dépenses sur les crédits extérieurs affectés des projets durant l'année d'exécution des dits dépenses. Pour l'année 2020 la valeur cible prévue ($\leq 7\%$) n'est pas atteinte (réalisation 39.7%).

II- L'exécution du budget du programme pour l'année 2020

Le total des crédits exécutés pour l'année 2020 s'est élevé à 1750 mille dinars contre 1804 mille dinars inscrits pour l'année 2020 soit un taux de réalisation de 97%.

Les deux tableaux suivants en présentent les détails.

Tableau n° 1

Exécution du budget de la mission pour l'année 2020 par rapport aux prévisions

Répartition par nature de la dépense

Unité : mille dinars

| Dépenses | | Prévisions L.F. complémentaire (1) | Réalizations 2020 (2) | Réalizations comparées aux prévisions | |
|---------------------------|----------------------|--|-----------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| | | | | Le montant (2)-(1) | Taux de réalisation % (2)/(1) |
| Rémunération | Crédits de paiement | 1518 | 1532 | 14 | 101% |
| Gestion | Crédits de paiement | 269 | 212 | -63 | 77% |
| Interventions | Crédits d'engagement | 0 | 0 | 0 | - |
| | Crédits de paiement | 0 | 0 | 0 | - |
| Investissement | Crédits d'engagement | 17 | 7.4 | 9.59 | 43.6 % |
| | Crédits de paiement | 17 | 6 | -11 | 35% |
| Opérations financières | Crédits d'engagement | 0 | 0 | 0 | - |
| | Crédits de paiement | 0 | 0 | 0 | - |
| Total général | Crédits d'engagement | 1804 | 1751.4 | -52.6 | 97.1% |
| | Crédits de paiement | 1804 | 1750 | -54 | 97% |

- Sans tenir compte des ressources propres des établissements publics

Les dépenses d'investissement: 35 % du total des crédits inscrits ont été réalisés.

En effet le taux de consommation des crédits d'engagement représente 43.59% des crédits d'engagement inscrits dans la loi des finances rectificative pour l'année 2020.

Cet écart s'explique par le réengagement de l'exécution des contrats de l'année 2019 et qui sont encore en cours dont notamment les travaux d'aménagement du bâtiment annexe au ministère sis à BabBnet avec un montant de 7.714 mille dinars.

L'année 2020 a connu également la perturbation de la réalisation de la consultation relative à l'achat du matériel informatique.

Tableau n°4

Exécution du budget du programme pour l'année 2020 comparée aux prévisions

Répartition selon les sous programmes et les activités (crédits de paiement)

Unité : mille dinars

| Sous programme | Activités | Prévisions 2020 | Prévisions 2020 | Réalizations 2020 (2) | Réalisations comparées aux prévisions | Taux de réalisation % (2)/(1) |
|---------------------|---|--------------------|------------------------------|-----------------------------|---|--|
| | | L.F. Initiale | L.F. rectificative (1) | | Montant (2)-(1) | |
| Sous programme 1 | Activité 1 : la gestion de la dette, de la liquidité de trésorerie et l'exécution des dépenses sur des crédits extérieurs affectés | 1703 | 1804 | 1750 | -60 | 97% |
| Total | | 1703 | 1804 | 1750 | -60 | 97% |

Programme

Pilotage et Appui

Programme N°9 : Programme Appui et pilotage

Chef de programme: Mr Abderrahmen Khochteli (depuis 2017)

1- Présentation et analyse des résultats de performance :

Objectif stratégique 2.0.1 : Améliorer la gestion des ressources humaines

L'amélioration de la gestion des ressources humaines est l'un des principaux piliers de développement et ce notamment à travers l'investissement dans le capital humain ainsi que son utilisation optimale.

Dans un contexte de nécessité croissante en ressources humaines, les nouvelles orientations ont abouti à l'instauration de grandes réformes notamment par la modernisation de la fonction publique et la mise en place d'un système de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et l'encouragement de la mobilité fonctionnelle des agents publics concrétisé par le décret gouvernemental n° 2016-1143 du 26 août 2016 fixant les conditions et les procédures du redéploiement des agents de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif..

Ainsi, l'amélioration de la gestion des ressources humaines est une pierre angulaire pour la réalisation des objectifs des programmes opérationnels. Pour cela, il est procédé lors de la préparation de leurs budgets à leur encadrement pour bien identifier leurs besoins en recrutements et promotions en ressources humaines conformément à la programmation à moyen terme ainsi qu'aux orientations des politiques publiques de l'Etat en la matière.

❖ **Indicateur 9.1.1.1 le taux de réalisation des programmes de recrutement dans les délais**

| Unité de l'indicateur | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Prévision 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Comparaison réalisation 2020 et prévision 2020 (1)/(2) | Prévision 2021 | Prévision 2022 |
|-----------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|---|----------------|----------------|
| Pourcentage | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 60 | 70 |

Commentaire technique :

✓ **Présentation de l'indicateur** : Cet indicateur permet de suivre la capacité de répondre aux besoins des différents programmes de la mission des finances en ressources humaines à travers les recrutements réalisés via les concours externes ou bien via les écoles de formations agréées (ENA, IEDF, IFID) en se basant sur les dispositions de la loi des finances de l'année concernée.

✓ **Mode de calcul** : nombre d'emplois vacants satisfait durant le deuxième semestre de l'année financière concernée / nombre total d'emplois vacants à satisfaire et prévu dans le budget de l'année concernée.

✓ **Sources d'informations** : La direction générale de la gestion des ressources humaines.

Analyse de l'Ecart entre les estimations et les réalisations de l'indicateur pour l'année 2020 :

Il est enregistré en 2020 un taux de réalisation par rapport aux prévisions de 100%.

En application de la circulaire n°2 du 29 Mars 2019 portant sur la préparation du budget de l'Etat 2020 et restreignant les recrutements aux diplômés des écoles agréées, les recrutements de 2020 concernaient exclusivement les diplômés des écoles agréées.

❖ Indicateur 9.1.1.2 Le taux de réalisation des plans de promotion dans les délais

| Unité de l'indicateur | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Prévision 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Comparaison réalisation 2020 et prévision 2020 (1)/(2) | Prévision 2021 | Prévision 2022 |
|-----------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|---|----------------|----------------|
| Pourcentage | 0 | 3 | 20 | 0.84 | 4.2 | 20 | 30 |

Commentaire technique :

✓ **Présentation de l'indicateur** : cet indicateur a pour objectif de réaliser des plans de promotion dans les délais selon ce qui a été programmé au niveau du budget de l'exercice concerné afin de motiver le personnel et développer son rendement, sa productivité et son efficacité au travail.

✓ **Mode de calcul** : nombre des plans de promotions réalisés au cours du deuxième semestre de l'exercice concerné / nombre des promotions approuvés par le budget de l'exercice concerné.

✓ **Sources d'informations** : La direction générale de la gestion des ressources humaines.

Analyse de l'Ecart entre les estimations et les réalisations de l'indicateur pour l'année 2020 :

Il est enregistré un faible taux de réalisation soit 0,84% par rapport à un taux prévu de 20%. Il est à noter qu'au cours de l'année 2020, les promotions touchaient exclusivement le corps de contrôle général des finances et ce en application des mesures de la circulaire n°2 du 29 Mars 2019 portant sur le projet du budget de l'Etat pour 2020 qui a stipulé le non recrutement pour l'année à l'exception des sortants des écoles agréées.

❖ **Indicateur 9-1-1-3 : le taux de la réalisation du plan de formation annuel au profit des personnels du Ministère des Finances.**

| Unité de l'indicateur | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Prévision 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Comparaison réalisation 2020 et prévision 2020 (1)/(2) | Prévision 2021 | Prévision 2022 |
|-----------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|---|----------------|----------------|
| Pourcentage | 74.7 | 93.55 | 80 | 47 | 58.75 | 82 | 84 |

Commentaire technique :

- ✓ **Présentation de l'indicateur :** la formation permet d'améliorer le taux d'encadrement et d'aider le personnel du ministère des finances à actualiser ses connaissances et faire évoluer ses capacités de communication. Cet indicateur permet de mesurer la capacité de l'administration à réaliser les plans de formation annuels conjointement avec l'ENF.
- ✓ **Mode de calcul :** nombre des cycles de formation réalisés au cours d'une année / le total des cycles de formation programmés au niveau de plan de formation annuel du ministère des finances..
- ✓ **Sources d'informations :** L'ENF

Analyse de l'Ecart entre les estimations et les réalisations de l'indicateur pour l'année 2020 :

L'ENF est la structure chargée de la formation au profit de la mission des finances, en effet elle assure les besoins de formation des RH (formation de base, formation de mise à niveau et formation continue).

L'ENF assure la formation et le perfectionnement des compétences à travers l'organisation des actions de formation, des séminaires, des conférences programmés dans un plan de formation annuel et approuvés par les services compétents de la présidence de gouvernement.

Le taux de réalisation en 2020 était de 47%, l'indicateur a enregistré une baisse de -49.75% suite à la crise sanitaire covid-19.

Analyse des réalisations de l'objectif :

Globalement l'objectif « l'amélioration de la gestion des RH » a enregistré la réalisation d'un indicateur sur trois à cause des mesures de la circulaire du 14/05/2020 et les répercussions de la crise sanitaire Covid-19.

Objectif 2.1.9 : rationaliser la gouvernance des dépenses publiques :

L'objectif de « rationaliser la gouvernance des dépenses publiques » s'inscrit dans le cadre de la politique visant la mise en place des principes de la bonne gouvernance dans la gestion du budget du ministère tout en prenant en compte l'ensemble des données et des facteurs ayant trait à l'environnement interne et externe de la structure administrative.

Pour atteindre cet objectif, les indicateurs suivants ont été identifiés :

- 1- Les délais d'ouverture, de transfert et de délégation de crédits.
- 2- Les délais d'exécution des achats hors marchés publics.
- 3- Les délais de paiement des fournisseurs et des prestataires de services.
- 4- Le taux de réalisation (étude et travaux) des projets programmés de construction.

❖ Indicateur 9-1-2-1 : Délais d'ouverture, de transfert et de délégation des crédits

| Unité de l'indicateur | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Prévision 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Comparaison réalisation 2020 et prévision 2020 (1)/(2) | Prévision 2021 | Prévision 2022 |
|-----------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|---|----------------|----------------|
| Jour | - | - | 9 | 11 | 81% | 9 | 9 |

Commentaire technique :

✓ **Présentation de l'indicateur** : L'indicateur mentionné est représenté dans le calcul des délais requis pour le processus de distribution ou de transfert des crédits et leur affectation et délégation au profit des services centraux et régionaux du ministère. . Cette information est collectée à travers le système d'enregistrement de la correspondance entrante et sortante dans le bureau d'ordre de la direction générale des affaires financières, de l'équipement et du matériel et le système d'information "ADEB".

✓ **Mode de calcul** : date d'émission de la décision de répartition ou de transfert des crédits) - (date de dépôt de la demande au bureau d'ordre secondaire)) + (date d'émission de la décision d'autorisation ou d'affectation – date d'émission de la décision de distribution ou de transfert de crédits).

✓ **Sources d'informations** : Direction Générale des affaires financières équipements et matériels.

Analyse de l'Écart entre les estimations et les réalisations de l'indicateur pour l'année 2020 :

En 2020, l'indicateur a enregistré une augmentation de 6 jours par rapport à ce qui est programmé pour l'année 2020, et ça s'explique par la perturbation du flux administratif en termes de distribution et de traitement des courriers entrants pendant la période de confinement guidée et dirigée, selon les mesures exceptionnelles prises par l'État afin de faire face au virus Corona, représenté dans le travail des agents de l'État en rotation et dans la moitié du temps spécifié dans l'arrêté n ° 1710 de 2012.

❖ Indicateur 9-1-2-2 : les délais d'exécution des achats hors marchés publics.

| Unité de l'indicateur | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Prévision 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Comparaison réalisation 2020 et prévision 2020 (1)/(2) | Prévision 2021 | Prévision 2022 |
|-----------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|---|----------------|----------------|
| Jour | 69 | 66 | 65 | 140 | 215% | 62 | 60 |

Commentaire technique :

✓ **Présentation de l'indicateur** : Cet indicateur vise à réduire les délais liés à la mise en œuvre des achats publics réalisés par les services administratifs, notamment ceux liés à l'élaboration des cahiers des charges et l'avis des commissions des achats hors marchés publics.

✓ **Mode de calcul :**

Les délais d'exécution des achats hors marchés publics=La date de la réception provisoire – La date du début de la préparation du cahier des charges

✓ **Sources d'informations :** Le service de préparation et de programmation des achats et le service de gestion de matériels et des équipements.

Analyse de l'Écart entre les estimations et les réalisations de l'indicateur pour l'année 2020 :

Le sous-indicateur : les délais de préparation des cahiers de charge a enregistré, une augmentation de 6 jours par rapport aux estimations de l'année 2020 (14 jours), due aux circonstances exceptionnelles de la pandémie de Corona et les mesures prises pour y faire face notamment le système de travail en équipe à mi-temps.

Le sous-indicateur les délais d'évaluation technique et financière a enregistré, une augmentation de 5 jours par rapport aux estimations de l'année 2020 à cause des procédures de confinement total et ciblé, qui ont entraîné une difficulté de rassembler les comités d'évaluation dans les délais spécifiés.

Le sous-indicateur des réalisations a enregistré des délais de livraison comprise entre 60 et 90 jours, contre 26 jours pour les estimations de l'année 2020. L'écart est dû aux procédures de confinement total, qui ont conduit à la fermeture des frontières et l'empêchement de l'importation de nombreux matériaux, notamment « encre et papier». Egalement, le décret 2020-20 relatif à la suspension des amendes de retard jusqu'au 31 décembre 2020, a entraîné le retard des fournisseurs dans l'exécution des procédures de livraison dans les délais légaux.

❖ **Indicateur 9.0.3.2. : Délais de paiement des fournisseurs et prestataires de services**

| Unité de l'indicateur | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Prévision 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Comparaison réalisation 2020 et prévision 2020 (1)/(2) | Prévision 2021 | Prévision 2022 |
|-----------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|---|----------------|----------------|
| Jour | 29 | 27 | 25 | 27 | 108% | 22 | 20 |

Commentaires techniques :

✓ **Définition de l'indicateur :** Cet indicateur représente les délais de paiement des fournisseurs et prestataires, en calculant le délai nécessaire pour achever l'étape administrative de paiement des dépenses publiques qui est fixée à 30 jours.

- ✓ **Méthode de calcul de l'indicateur :** la date d'envoi de l'ordre de paiement au comptable public - la date de dépôt des factures avec les endossements au bureau d'ordre de la direction Générale des Affaires Financières, des équipements et du Matériel.
- ✓ **Source de l'information :** système de bureau d'ordre de la direction Générale des Affaires Financières, des équipements et du Matériel

Analyse de l'écart entre la réalisation par rapport aux prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

Cet indicateur a connu en 2020 une augmentation de deux jours par rapport aux estimations qui s'élevaient à 25 jours suite au déclenchement de la pandémie de Corona et de ses répercussions négatives sur tous les domaines de suivi des dépenses publiques dont le non-règlement de la situation fiscale de nombreux fournisseurs et le retard de la publication de l'arrêté rectificatif de contrôle des dépenses du budget 2020 par le comité général de contrôle des dépenses publiques.

❖ **Indicateur 9.1.2.4: Taux de réalisation des (études et travaux) des projets de bâtiments**

| Unité de l'indicateur | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Prévision 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Comparaison réalisation 2020 et prévision 2020 (1)/(2) | Prévision 2021 | Prévision 2022 |
|-----------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|---|----------------|----------------|
| Pourcentage | 65.6 | 65.8 | 79 | 11 | 81.2 | 89.5 | 100 |

Commentaires techniques :

Définition de l'indicateur: Cet indicateur représente l'état d'avancement de la mise en œuvre des projets programmés (étude et travaux) du Ministère des Finances, de l'Economie et de l'Appui à l'Investissement.

Méthode de calcul de l'indicateur (Le pourcentage de réalisation des études * la valeur financière estimée des études) + (le pourcentage de réalisation des travaux * la valeur financière estimée des travaux) / la valeur totale des projets programmés.

Source de l'information : la direction Générale des Bâtiments, direction Régionale de l'Equipement.

Analyse de l'écart entre la réalisation par rapport aux prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

Les estimations de l'indicateur pour l'année 2020 ont été fixées à 79%, alors que les réalisations étaient de 64,2%, car les études et réalisations des projets régionaux qui représentent 70% de la totalité des projets sont supervisés directement par les directions régionales des équipements, ces projets ont connu un retard de réalisation soit au niveau des études ou des travaux, contrairement aux projets à caractère ministériel dont la mise en œuvre est supervisée par la Direction Générale des Bâtiments du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Appui à l'Investissement, qui sont réalisées à 100%.

La perturbation est due aux raisons suivantes :

- Le retard enregistré dans l'étape des études, au niveau de la conception, plus précisément dans les procédures du concours national d'architecture.

- Retard d'obtention de certaines autorisations (autorisation de construire, autorisation de l'Institut National du Patrimoine, autorisation de protection civile, autorisation d'impact sur la circulation, autorisation d'impact sur l'environnement...)

-Retard dans l'exécution des procédures d'appel d'offres et le démarrage des travaux.

- La non disponibilité de certains promoteurs à réaliser les projets dans les délais fixés à raison des conditions économiques et sanitaires exceptionnelles qu'a connu le pays.

Sachant que la direction générale des bâtiments suit directement les projets à caractère central, son rôle se limite au niveau technique des projets à caractère régional.

Elle est tenue à accélérer la réalisation des projets à caractère régional en appelant périodiquement les gouverneurs à tenir des réunions de suivi pour détecter les raisons de retard de réalisation et coordonner avec les directions régionales en demandant le calendrier des dates des réunions liées à l'étude et à la réalisation des projets, notant que le taux de réactivité est variable.

Analyse des réalisations de l'objectif :

Les réalisations des indicateurs de performance pour l'année 2020 ont connu une baisse par rapport aux estimations, suite aux répercussions du Covid-19 et les mesures de prévention notamment le confinement total et ciblé et les fermetures des frontières. Ces facteurs ont eu un impact négatif sur l'atteinte de l'objectif "Rationalisation de la gouvernance des dépenses publiques ».

Objectif stratégique 9.1.3 : Soutenir la contribution du Comité du Contrôle Général des Finances dans la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le développement de l'efficacité de la gestion publique.

❖ **Indicateur : 9.1.3.1 : Taux des missions de contrôle réalisées ou en cours de réalisation portant sur la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et l'audit de la performance**

| Unité de l'indicateur | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Prévision 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Comparaison réalisation 2020 et prévision 2020 (1)/(2) | Prévision 2021 | Prévision 2022 |
|-----------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|---|----------------|----------------|
| Pourcentage | - | 20 | 20 | 55.6 | 278% | 25 | 25 |

Commentaire technique :

✓ **Présentation de l'indicateur :** L'indicateur représente le pourcentage des missions de contrôle réalisées ou encours de réalisation relatives à la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et à l'audit de la performance au cours de l'année rapporté au total des missions du programme annuel d'intervention du CGF.

✓ **Mode de calcul :**

Le nombre des missions de contrôle réalisées ou encours de réalisation concernant la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et l'audit de la performance au cours de l'année

Le nombre total de missions programmées sans tenir compte des missions d'audit des comptes des projets

✓ **Sources d'informations :** Comité du contrôle général des finances

Analyse de l'Ecart entre les estimations et les réalisations de l'indicateur pour l'année 2020 :

En 2020, le taux de réalisation a atteint 55,6% contre des prévisions de 20 % soit un taux de réalisation de 278%.

Cet écart positif entre les prévisions et les réalisations s'explique par plusieurs raisons dont notamment :

- L'établissement du programme annuel d'intervention du Comité est basé principalement sur l'étude des risques, les demandes des différents ministères et structures concernées, les dénonciations et les requêtes urgentes, ainsi que l'exploitation des données dont dispose le Comité sur les dossiers de soupçons de corruption.

- Le respect des exigences de l'article 71 de la nouvelle loi organique n° 15 en date du 13 février 2019, qui prévoit que les structures de contrôle administratif examinent et évaluent les documents de performance.

- Poursuite de l'opérationnalisation de la convention de coopération et de partenariat conclue entre le Ministère des Finances et l'Instance Nationale de Lutte contre la Corruption dans le cadre de la mise en œuvre des exigences de la stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption.

Dans le cadre des engagements du CCGF envers les bailleurs de fonds étrangers dont la Banque Internationale pour la construction et développement (BIRD), la Banque Africaine de Développement (BAD), l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)...des missions d'audit annuelles ont été réalisées au profit des projets qui ont eu un financement extérieur (à l'ordre de 30 projets annuels).

Le CCGF veille à respecter les délais de dépôt des rapports finaux aux bailleurs de fonds étrangers selon les délais fixés dans les différents dons et conventions des prêts.

❖ **Indicateur 9.1.3.2 : Taux des recommandations approuvées ou applicables par les structures et les services soumis au contrôle.**

| Unité de l'indicateur | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Prévision 2020 (1) | Réalisation 2020 (2) | Comparaison réalisation 2020 et prévision 2020 (1)/(2) | Prévision 2021 | Prévision 2022 |
|-----------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|---|----------------|----------------|
| Pourcentage | - | - | 40 | 79.6 | 199% | 45 | 50 |

Commentaire technique :

Présentation de l'indicateur : Cet indicateur est calculé par le pourcentage des recommandations approuvées ou prises en charge par les structures et les services soumis au contrôle au niveau des rapports définitifs rapporté au total des recommandations stipulées au niveau des rapports préliminaires de contrôle et de vérification.

✓ **Mode de calcul :**

Le nombre des recommandations approuvées dans les rapports définitifs de contrôle émis par le comité

Le nombre total des recommandations au niveau des rapports préliminaires de contrôle

✓ **Sources d'informations :** Comité du contrôle général des finances

Analyse de l'Écart entre les estimations et les réalisations de l'indicateur pour l'année 2020 :

En 2020, le taux d'exécution de l'indicateur a atteint 79,6% contre des prévisions de 40%, soit un taux de réalisation de 199%.

Cet écart positif entre les prévisions et les réalisations s'explique par plusieurs raisons dont notamment :

- Certaines insuffisances ont été enregistrées au niveau de l'application de la méthode de calcul du nouvel indicateur adopté en 2020, du fait de l'absence d'une méthode unifiée concernant la formulation des recommandations au niveau des rapports préliminaires d'audit.

- Les recommandations étant parfois explicitement incluses dans les rapports préliminaires, tandis que dans d'autres cas, uniquement les observations et les insuffisances sont soulevées, et la présentation des recommandations est reportée à l'occasion de l'établissement des rapports définitifs y afférents.

- Certains des rapports d'audit définitifs comportent un certain nombre de recommandations complémentaires formulées au vu des réponses des structures auditées, et dans ce cas elles ne peuvent être prises en compte dans le calcul de l'indicateur.

Analyse des réalisations de l'objectif :

L'écart positif entre les prévisions et les réalisations sur la base des résultats de la somme des indicateurs, s'explique par plusieurs raisons dont notamment :

- La poursuite de l'opérationnalisation de la convention de coopération et de partenariat conclue entre le Ministère des Finances et l'Instance Nationale de Lutte contre la Corruption dans le cadre de la mise en œuvre des exigences de la stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption. Par conséquent, la priorité a été accordée aux missions susmentionnées.

- La nécessité pour le Comité d'effectuer, en cours d'année, des missions de contrôle et d'enquêtes non programmées à la demande du Ministre des Finances, de la Présidence du Gouvernement et des différents ministères et structures concernés.

Les résultats enregistrés ont contribué à l'atteinte de l'objectif du CGF relatif à l'allocation d'un pourcentage de son programme annuel pour l'accomplissement des missions programmées sur la base des études des risques d'une part, pour programmer des missions portant des axes liés à la lutte contre la corruption et d'audit de la performance d'autre part. Le CGF continue également à renforcer son rôle de contrôle sur la gestion publique à travers la régularisation des insuffisances et erreurs commises par les différentes structures ayant fait l'objet de contrôle.

2Présentation de l'exécution du budget du programme

Le taux d'exécution du budget 2020 du Programme d'appui et pilotage a atteint 94% par rapport à la loi de finances complémentaire (et 249% par rapport à la loi de finances initiale):

Tableau : N°3

Exécution du budget du programme pour l'année 2020 et comparaison avec les prévisions

Répartition selon la nature de la dépense

| Nature de la dépense | | Prévisions 20 | réalisation 2020 (2) | Comparaison réalisation/prévision | |
|--|---------------------|-------------------------------|-------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|
| | | L.F complémentai re (1) | | montant (2)-(1) | pourcentage de réalisation (2)/(1) |
| les dépenses de rémunération | crédit de paiement | 28506 | 27914 | -592 | 98% |
| les dépenses de gestion | crédit de paiement | 3538 | 6338 | 2779 | 179% |
| Les dépenses d'intervention | crédit d'engagement | 248076 | 228416 | -19.661 | 92% |
| Les dépenses d'investissement | crédit d'engagement | 1193 | 893.640 | 299.360 | 74.91% |
| | crédit de paiement | 775 | 511 | -263 | 66% |
| Les dépenses des opérations financières | crédit d'engagement | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | crédit de paiement | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total | crédit d'engagement | 281313 | 263561.64 | 17751 | 94% |
| | crédit de paiement | 280895 | 263179 | -17716 | 94% |

* Sans tenir compte des ressources propres de l'établissement.

- Partie 01 (rémunération publique) : 98% des crédits établis pour l'année 2020 dans la loi de finances rectificative, estimés à 28.506 mille dinars, ont été exécutés, notant que les crédits inscrits dans la loi de finances initiale étaient estimés à 33.106 mille dinars dont une partie a été redistribuée par virement soit un montant de 4 600 mille dinars au profit des programmes de fiscalité et de la dette publique dans le cadre de la loi de finances complémentaire

- Partie 02 (Gestion) : 179% ont été exécutés par rapport à la loi de finances complémentaire et cela est dû à la prise de plusieurs décisions de restitution de fonds rendues par la commission consultative d'examen des demandes de remboursement et de levée de la prescription, estimées à 2,558 mille dinars.

- Partie 03 (Frais d'intervention) Ces dépenses ont connu un taux d'exécution estimé à 92% par rapport à la loi de finances complémentaire pour l'année 2020, estimée à 248 076 milles dinars et qui a connu une augmentation de 180 mille dinars par rapport à la loi de finances initiale, affectée au bénéfice des paragraphes qui ont été ouverts pour subventionner les établissements touchés par la pandémie « Covid 19- » et qui ont été imputés au compte Activité n°5 « Appui logistique ».

- Partie 04 (Dépenses d'investissement) : Les dépenses d'investissement ont atteint un taux d'exécution de 66% au cours de l'année 2020, par rapport à la loi de finances, en raison de non-achèvement des procédures de paiement des moyens de transport liées au programme d'appui et pilotage" au cours de l'année 2020, sachant qu'elles ont été achevées au cours de l'année 2021.

2-2 exécution budgétaire par activité

Le taux d'exécution du budget 2020 du Programme d'appui et pilotage a atteint 94% par rapport à la loi de finances complémentaire (et 249% par rapport à la loi de finances initiale). La répartition de l'exécution budgétaire par activités se présente comme suit :

| Sous-Programme | Libellé des activités | Prévision 2020L F | Prévisions 2020L F Complémentaire(1) | Réalisation 2020(2) | Comparaison r/p (2-1) | Taux de réalisation(2)/(1) % |
|----------------|---|----------------------------------|--------------------------------------|---------------------|-----------------------|------------------------------|
| 1 | pilotage et coordination | 1.064 | 1.064 | 13.159 | -12.095 | 1237% |
| | Contrôle, audit et évaluation | 522 | 522 | 6.321 | 5.799 | 1211% |
| | Gestion du cursus professionnel du personnel Du ministère des finances | 234 | 234 | 2.867 | 2.633 | 1225% |
| | Appui financier et logistique | 101.101 | 276.500 | 235.893 | -40.607 | 85.3% |
| | Assistance sociale | 2.000 | 2.000 | 2.579 | 579 | 129% |
| | La formation | 575 | 575 | 1.858 | 1.283 | 323% |
| | | La réconciliation fiscale | - | - | 475 | 475 |
| Total | | 105.496 | 280.895 | 263.179 | | 94% |

* Sans tenir compte des ressources propres de l'établissement.

* Activité 01 (Pilotage et Coordination) : Le taux d'exécution du budget de l'activité d'appui et de coordination est de 1237% par rapport à la loi de finances, ce qui s'explique par les difficultés rencontrées dans l'étape de mise en œuvre de la déclinaison opérationnelle de la nouvelle loi organique du budget.

Dans le début, les crédits relatifs à la rémunération publiques ont inscrites au niveau de l'activité 4 "appui financier et logistique" puis les crédits de rémunération publique ont été transférés à l'activité «pilotage et coordination »1.

Activité 02 (contrôle, audit et évaluation) Le taux d'exécution du budget de l'activité contrôle et évaluation est de 1211% par rapport à la loi de finances, et cela s'explique par les difficultés rencontrées dans l'étape de mise en œuvre de la déclinaison opérationnelle de la nouvelle loi des finances, les dépenses de rémunération publique pour chaque activité ont été inscrites au niveau

d'activité 4 "appui financier et logistique" jusqu'à son achèvement. Puis les crédits ont été transférés rémunération publique de l'activité 4 « appui financier et logistique » à l'activité 3.

Activité 03 (gestion du cursus professionnel du personnel du ministère des finances) Le taux d'exécution du budget est de 1225% par rapport à la loi des finances, et cela s'explique par les problèmes rencontrés dans l'étape de la mise en œuvre de la déclinaison opérationnelle de la loi organique du budget, étant donné que le total des dépenses publiques de rémunération pour chaque activité ont été inscrites au niveau d'activité 4 "appui financier et logistique".

Activité 05 (appui financier et logistique) Le taux d'exécution du budget des activités d'appui logistique a été estimé à 85,3% par rapport à la loi de finances rectificative pour l'année 2020.

Activité 06 (l'assistance sociale) : Le taux d'exécution du budget de l'activité de l'assistance sociale est de 129% par rapport à la loi de finances rectificative, et cela s'explique par les difficultés rencontrées dans l'étape de la mise en œuvre de la déclinaison opérationnelle de la nouvelle loi de finances organique, étant donné que les dépenses de rémunération publique totales pour chaque activité ont été inscrites au niveau de l'activité 04 "appui financier et logistique" et suite à l'achèvement des travaux de processus de la déclinaison opérationnelle et sa mise en œuvre à partir de l'année 2020, les crédits ont été transférés de l'activité4 à l' activité 05 "l'assistance sociale".

Activité 9 (formation) Le taux d'exécution du budget de l'activité formation est de 100% par rapport à la loi de finances complémentaire.

Activité A (réconciliation fiscale) dans le cadre des travaux de la DOP au cours de l'année 2020, un transfert de crédit au profit de la réconciliation fiscale a été accordé suite à la création de cette activité l'ordre de 475 de la part de l'activité 05 appui matériel et logistique, étant donnée qu'elle n'était pas programmée dans le cadre de la préparation du budget 2020.

2-1- exécution budgétaire selon la nature de la dépense

Le taux d'exécution du budget 2020 du Programme d'appui et pilotage a atteint 94% par rapport à la loi de finances rectificative (et 249% par rapport à la loi de finances initiale) répartis par des sections comme suit :

* Partie 01 (rémunération publique) 80% des crédits inscrits pour l'année 2020 dans la loi de finances rectificative, estimés à 28.506 mille dinars, ont été exécutés, notant que les crédits inscrits dans la loi de finances initiale étaient de 33.106 mille dinars dont une partie a été redistribuée par

virement soit un montant de 4 600 mille dinars au profit du programme de recouvrement et de la dette publique dans le cadre de la loi de finances rectificative.

* Partie 02 (Gestion) 179% ont été exécutés par rapport à la loi de finances rectificative et cela est dû à la prise de plusieurs décisions de recouvrement de fonds rendues par la commission consultative d'examen des demandes de remboursement et de levée de la prescription, estimées à 2,558 mille dinars.

Partie 03 (Frais d'intervention) Ces dépenses ont connu un taux d'exécution qui s'élève à 92% par rapport à la loi de finances rectificative pour l'année 2020, estimées à 248 076 milles dinars, ces dépenses ont connu une augmentation de 180 mille dinars par rapport à la loi de finances initiale, ce qui a été affectée au bénéfice des paragraphes qui ont été ouverts pour subventionner les établissements touchés par la pandémie « Covid 19- » et qui ont été imputés au compte Activité n°4 « Appui financier et logistique ».

Partie 04 (Dépenses d'investissement) Les dépenses d'investissement ont atteint un taux d'exécution de 66% au cours de l'année 2020, par rapport à la loi de finances, en raison du non-achèvement des procédures de paiement des moyens de transport liées au programme d'appui et pilotage" au cours de l'année 2020, sachant qu'elles ont été achevées au cours de l'année 2021.

Les défis, les difficultés et les mesures à prendre pour atteindre la performance du programme :

| L'objectif | L'indicateur | Les difficultés | Les mesures à prendre pour surmonter les difficultés et les défis |
|--|---|---|---|
| Objectif 1: Améliorer la gestion des ressources humaines | 1- le taux de réalisation des programmes de recrutement dans les délais | -L'obligation de maîtriser les programmes annuels de recrutements et de promotions conformément aux exigences des circulaires de la présidence du gouvernement relatives à la préparation du budget de l'État. - La durée d'étude des dossiers des candidats à la promotion dans les grades supérieurs, - Retard de la publication des décisions d'ouverture et d'organisation des concours internes de promotion au Journal Officiel de la République Tunisienne en raison de la succession des gouvernements. | Soutenir les meilleurs mécanismes du management par la planification des actions de formations et du développement des ressources humaines et par la réalisation de la stratégie nationale de l'égalité entre les femmes et les hommes et cela par l'activation de l'intégration de l'approche genre dans le cadre de collecte des données et statistiques relatives aux nominations des femmes aux postes décisionnels ce qui va permettre d'effectuer des analyses et détecter les causes de la non présence des femmes aux postes de prise des décisions. -Une étude et une analyse de la participation de la femme dans les divers actions de formation en coordination avec la direction générale de la gestion des ressources humaines et les divers structures externes et internes intervenantes dans le cadre des orientations gouvernementale de renforcement des capacités des femmes et au développement de leurs parcours professionnels pour garantir l'équité entre les femmes et les hommes. |
| | 2 Le taux de réalisation des plans de promotion dans les délais | | |
| | 3 : le taux de la réalisation du plan de formation annuel au profit des personnels du Ministère des Finances. | | |
| Objectif 2 : Rationaliser la gouvernance des dépenses publiques | 1 : Délais d'ouverture, de transfert et de délégation des crédits | Restriction au système d'enregistrement de la correspondance entrante et sortante à la sous-direction de la direction générale du matériel et des approvisionnements | -Coordination avec le comité général de gestion du budget de l'État concernant les délais d'ouverture des crédits. -développer les méthodes de travail en adoptant le courrier électronique et les différents moyens technologiques pour accélérer l'étude des demandes de transfert ou de délégation des crédits -Veiller à la bonne application des dispositions de la loi organique du budget (loi n°15-2019) |
| | 2 : les délais d'exécution des achats hors marchés publics. | Absence de fiches d'identification et de description des tâches | -Identification des différents intervenants et des risques liés aux retards enregistrés de certaines étapes d'achat et donner des recommandations pour éviter ces retards Veiller à actualiser d'une part le manuel de procédures relatif aux achats hors cadre de marchés publics et les fiches décrivant les tâches et attributions d'autre part |

| | | | |
|---|---|--|--|
| | 3 : Délais de paiement des fournisseurs et prestataires de services | | -Inciter les différents bénéficiaires des prestations réalisées d'accélérer les Procédures d'approbation des factures soumises -Etude d'un projet d'adoption d'un système d'information pour les fournisseurs qui permettra de suivre le paiement de leurs factures |
| | 4 : Taux de réalisation des (études et travaux) des projets de bâtiments | Environ 70% de la valeur totale des projets sont des projets régionaux dont les études et travaux sont directement supervisés par les directions régionales de l'équipement. | Mise à jour d'un calendrier qui précise les différentes échéances d'études et de réalisation des travaux et projets du ministère des finances - Préparation des calendriers des réunions à tenir dans les structures régionales soit dans les directions régionales de l'équipement pour étude soit pour les travaux... -adresser des notes administratives aux gouverneurs pour les inciter à la poursuite des réunions relatives aux projets bloqués. |
| Objectif 3 Soutenir la contribution du Comité du Contrôle Général des Finances dans la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le développement de l'efficacité de la gestion publique. | 1 :Taux des missions de contrôle réalisées ou en cours de réalisation portant sur la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et l'audit de la performance | la réalisation par le CGF au cours de l'année d'un certain nombre de missions d'inspection et de recherche non planifiées, - L'augmentation du nombre de projets financés par des ressources externes qui nécessitent plus de 50% de temps de travail des membres du CGF pour mener à bien leurs missions d'audit et déposer les rapports finaux aux bailleurs de fonds étrangers dans les délais contractuels. -Les longs délais de remise des réponses aux rapports initiaux des résultats des missions de contrôle par les structures et services soumis aux missions de contrôle. -le degré de réactivité des structures et services soumis aux missions de contrôle avec les recommandations émises par les équipes de contrôle. | - Achever les rapports de missions de contrôle déclenchés en 2020. performance reviserlesindicateurs de 2020" surtout l'indicateurTaux des recommandations approuvées ou applicables par les structures et les services soumis au contrôle » En révisant son mode de calcul. lesprincipalesmesures à prendre à - moyenlongterme Lapublicationdurapportd'activités-larevisiondudecretrelatifautatutdu CGF pourassurerl'autonomieetvaloriserlesresultats .des effortsfournis -Poursuivre la mise en œuvre de l'accord de coopération et de partenariat conclu le 22 Décembre 2017 entre le Ministère des Finances et l'instance Nationale de la lutte contre la corruption dans le cadre de la mise en œuvre des exigences de la stratégie nationale de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption -Poursuivre la mise en œuvre du programme qui concerne la formation des contrôleurs des services publics dans le domaine de contrôle et d'audit notamment l'audit de performance et la gestion des risques -Activer l'accord de coopération internationale conclu avec l'office européen de lutte contre la corruption L'OLAF relatif l'échange d'informations Connaissances et développement des compétences ... -la poursuite d'exécution du programme de coopération entre le CGF et la banque mondiale pour actualiser les manuels d'audit et de contrôle. |
| | 2 Taux des recommandations approuvées ou applicables par les structures et les services soumis au contrôle. | | |

Annexes

Annexe 1- La liste des services de douane en ligne (2020-2021)

| Particuliers | professionnels | Tous les demandeurs de services |
|--|--|---|
| Situation véhicule | Le tarif intégré | E mailing |
| Taxation véhicule | Demande de renseignement : situation dossier en matière d'origine | Les publications officielles des douanes |
| Calcul de la durée de séjour | Demande de renseignement : situation dossier en matière de valeur | Ventes aux enchères |
| Demande d'autorisation de circulation | Les formulaires en ligne (professionnels) | L'application mobile « smart traveller » |
| Déclaration des effets personnels | Guichet unique virtuel | Le service des vidéos de douanes |
| Déclaration devise | Liasse unique virtuel | |
| Les formulaires en ligne | | |

Annexe 2**Tableau n°1 :**

| La direction régionale | Nombre de procès-verbaux relatifs à la fraude commerciale 2018 | Nombre de procès-verbaux relatifs à la fraude commerciale 2019 | Nombre de procès-verbaux relatifs à la fraude commerciale 2020 |
|-----------------------------------|---|---|---|
| La direction régionale Tunis sud | 37338 | 25827 | 51028 |
| La direction régionale Sousse | 11218 | 12553 | 6831 |
| La direction régionale Sfax | 5168 | 4739 | 4479 |
| La direction régionale Mednin | 1391 | 1219 | 1195 |
| La direction régionale Gafsa | 372 | 298 | 436 |
| La direction régionale Jendouba | 979 | 1169 | 447 |
| La direction régionale Tunis nord | 10654 | 21364 | 22571 |
| La direction régionale Kasserine | 136 | 151 | 167 |
| Total | 67256 | 67320 | 87154 |

Tableau n°2

| La direction régionale | Nombre de procès-verbaux relatifs à la lutte contre la contrebande 2018 | Nombre de procès-verbaux relatifs à la lutte contre la contrebande 2019 | Nombre de procès-verbaux relatifs à la lutte contre la contrebande 2020 |
|-----------------------------------|--|--|--|
| La direction régionale Tunis nord | 5402 | 8954 | 1433 |
| La direction régionale Sousse | 1880 | 2408 | 2005 |
| La direction régionale Sfax | 2992 | 2681 | 2423 |
| La direction régionale Mednin | 1910 | 1729 | 1419 |
| La direction régionale Gafsa | 779 | 991 | 661 |
| La direction régionale Jendouba | 1616 | 1550 | 1033 |
| La direction régionale Tunis sud | 1087 | 1603 | 1238 |
| La direction régionale Kasserine | 1798 | 2077 | 1747 |
| Total | 17589 | 21993 | 11834 |